

RAPPORT SUR L'ÉTAT DE L'ÉGALITÉ DE GENRE 2020

F.R.S.-FNRS





FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

EDITORIAL

Le Fonds de la Recherche Scientifique – FNRS (F.R.S.-FNRS) est l'agence de financement de la recherche fondamentale en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). A ce titre, le F.R.S.-FNRS emploie près de **1700** chercheuses et chercheurs qui poursuivent leurs travaux au sein des six universités de la FWB. En tant qu'employeur, le Fonds accorde une importance toute particulière aux conditions de travail des chercheurs, afin que les femmes, tout comme les hommes, puissent réaliser leur plein potentiel en termes de carrière en FWB.

Cela passe d'abord par l'objectivation des faits, à travers la rédaction annuelle de ce rapport sur l'état de l'égalité de genre depuis 2016. En effet, **disposer de chiffres et générer des indicateurs annuels** permet de faire **un état des lieux quantitatif de l'égalité de genre au F.R.S.-FNRS**.

En 2020, on peut par exemple citer deux indicateurs récemment étudiés qui semblent aller dans le bon sens : la proportion de femmes membres des jurys des prix gérés par le F.R.S.-FNRS (i), et la proportion de femmes parmi les promoteurs de candidats (ii). Tout d'abord, **l'effort pour augmenter la proportion de femmes parmi les membres des jurys des prix gérés par le F.R.S.-FNRS a continué de porter ses fruits en 2020**. En effet, les femmes représentent 39,7% des membres de jurys des prix gérés par le F.R.S.-FNRS en 2020, contre 35,6% en 2019. Parallèlement, la part des candidates aux prix gérés par le F.R.S.-FNRS continue aussi d'augmenter, passant de 34,1% en 2019 à 40,6% en 2020. De plus, un nouvel indicateur a été mis en exergue en 2020, **la part de femmes parmi les personnes promotrices de candidats introduisant une demande auprès du F.R.S.-FNRS**. Bien qu'elles soient encore largement minoritaires, leur proportion a globalement augmenté au cours des dernières années pour les demandes de mandats doctoraux (24,0% en 2012 vs. 31,4% en 2020), postdoctoraux (21,7% en 2012 vs. 27,5% en 2020) et les mandats CQ (11,1% en 2012 vs. 21,7% en 2020).

En dehors des instruments de financement du F.R.S.-FNRS, d'autres indicateurs ont été identifiés. Ainsi, il paraît intéressant de se pencher sur les aspects liés à la communication du Fonds. C'est la raison pour laquelle trois supports de communication du F.R.S.-FNRS ont été étudiés pour déterminer la répartition entre femmes et hommes mis en valeur dans leurs contenus : d'une part, les deux magazines publiés par le FNRS (FNRS News et Télévie News), et, d'autre part, les interviews réalisées pour FNRS.TV.

Au-delà de l'état des lieux, la production d'études et de statistiques par le F.R.S.-FNRS permet parfois de souligner une situation défavorable à une catégorie de personnes, et, par extension, peut mener à un changement des règles en vigueur. Cela a été le cas en 2020, dans le cadre d'une étude réalisée avec l'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques – FNRS portant sur la mobilité des chercheurs. Il y a été mis en avant l'impact négatif du fait d'avoir des enfants pendant le doctorat sur la

mobilité internationale des chercheuses au cours de la période postdoctorale. Auparavant, le F.R.S.-FNRS accordait une année supplémentaire pour candidater à ses différents mandats en cas d'accouchement ou d'adoption survenue après l'obtention du diplôme. Cette étude a permis une révision du règlement, accordant dorénavant une année supplémentaire pour tout accouchement ou adoption, qu'ils aient lieu avant ou après l'obtention du diplôme¹. Cet exemple rappelle l'importance d'objectiver et d'analyser les procédures en cours au F.R.S.-FNRS, en particulier sous l'angle du genre.

En plus de la production de statistiques sur l'état de l'égalité de genre et de sa participation active au Comité Femmes et Sciences et au réseau des Personnes de Contact Genre en FWB depuis 2016, **le F.R.S.-FNRS répond favorablement aux initiatives FWB, nationales ou européennes qui lui semblent particulièrement pertinentes**. Ainsi, le Fonds a accepté avec enthousiasme de participer au **Knowledge Hub de l'ULB** dans le cadre de la participation de cette université à CALIPER, projet européen **qui vise à promouvoir l'égalité de genre dans les sciences, les techniques, l'ingénierie et les mathématiques (STIM)**. Concrètement, en 2020, des ateliers de discussion ont été annoncés entre les membres du Hub pour contribuer à la rédaction d'un Plan STIM d'égalité de genre de l'ULB. Cela pourra probablement alimenter la réflexion du Fonds sur son propre Plan d'égalité de genre, alors que son Conseil d'administration a fixé, courant 2021, un calendrier d'étapes pour que celui-ci soit prêt au premier semestre 2022.

Par ailleurs, le F.R.S.-FNRS, dans le cadre de sa récente participation au réseau européen **Academia-Net**, a décidé en 2020 de critères de sélection de chercheuses de la FWB pour les intégrer à la base de données qui répertorie des chercheuses d'excellence. Celles qui remplissaient les critères ont ensuite été contactées pour leur demander leur accord, afin de pouvoir les nommer officiellement, pour, à terme, faire figurer leur profil dans la base de données. Ce n'est qu'après cette étape que nous pourrons voir si cela a permis d'améliorer leur visibilité.

La problématique de l'égalité de genre dans la recherche scientifique est complexe et le champ d'amélioration est vaste. Cependant, **le F.R.S.-FNRS demeure plus que jamais engagé, à son niveau, pour assurer à toutes et à tous, quels que soient leur origine, leur genre, ou les minorités dont ils feraient partie, des chances égales de poursuivre une carrière scientifique ou académique en FWB.**

Dr. Ir. Véronique Halloin
Secrétaire Générale

¹ Cf. <https://www.frs-fnrs.be/fr/l-actualite-fnrs/1376-modification-reglementaire-concernant-la-prise-en-compte-d'accouchement-s-et-ou-adoption-s-dans-le-cadre-de-l-eligibilite>

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

- **41,5%** des **candidatures** introduites en 2020 via les instruments de financement principaux du F.R.S.-FNRS (appels Bourses & Mandats, Crédits & Projets, FRESH et FRIA, hors demandes de renouvellements) l'ont été par des femmes (page 17). De manière générale, et à l'instar des années précédentes, on observe une diminution de la proportion de femmes parmi les candidatures avec l'augmentation du niveau du mandat (page 18) : **49,0%** des demandes de bourses de doctorat, **42,4%** des demandes de bourses postdoctorales, et **25,0%** des demandes de mandats permanents ont été introduites auprès du F.R.S.-FNRS par des femmes. Au niveau des demandes de Crédits & Projets, les proportions de femmes sont supérieures à celles observées pour les mandats permanents (**31,7%** au total).
- La proportion de femmes varie considérablement en fonction du grand domaine de recherche (page 23) : c'est en Sciences Exactes et Naturelles que l'on retrouve les proportions les moins importantes de candidatures féminines (**22,5%** tous instruments confondus), tandis que la proportion de candidates est très proche de la moitié en Sciences Humaines et Sociales (**52,6%** au total) et en Sciences de la Vie et de la Santé (**48,9%** au total).
- Pour l'ensemble des instruments, aucune dépendance significative n'a été montrée en ce qui concerne le taux de succès et le genre (pages 33-38).
- De manière générale, **42,6%** des **mandataires** F.R.S.-FNRS sont des femmes (pages 39-47). On observe, comme au niveau des candidatures, une diminution des proportions de femmes au fur et à mesure de l'avancement de la carrière (**46,2%** de femmes sous mandat doctoral, **43,3%** sous mandat postdoctoral temporaire, **37,3%** de femmes parmi les Chercheurs qualifiés, **32,0%** parmi les Maîtres de recherches et **26,5%** parmi les Directeurs de recherches).
- Tous niveaux confondus, les femmes sont nettement minoritaires parmi les **mandataires** en Sciences Exactes et Naturelles (**24,5%** de femmes) mais pas dans le domaine des Sciences de la Vie et de la Santé (**52,6%**) et des Sciences Humaines et Sociales (**53,4%**) (page 42).
- Au cours des dernières années, la proportion de femmes parmi les **candidatures** à des mandats ou crédits a peu évolué, voire a diminué (page 20). En revanche, lorsque l'on considère la proportion de femmes parmi les mandats d'Aspirants, de Chargés de recherches et de Chercheurs qualifiés, celle-ci a fortement augmenté depuis les toutes premières nominations, ce qui démontre une féminisation flagrante de la fonction de **mandataire** F.R.S.-FNRS, notamment au cours des dernières décennies (pages 44-47).
- En ce qui concerne le rôle de promoteur des candidats introduisant une demande auprès du F.R.S.-FNRS, la proportion de femmes a globalement augmenté au cours des dernières années pour les demandes de mandats doctoraux (24,0% en 2012

vs. **31,4%** en 2020), postdoctoraux (21,7% en 2012 vs. **27,5%** en 2020) et les mandats CQ (11,1% en 2012 vs. **21,7%** en 2020) (pages 29-31).

- Au niveau de l'**évaluation**, les experts (experts à distance, membres de Commissions scientifiques et de jurys) effectuant des évaluations pour le compte du F.R.S.-FNRS restent très majoritairement des hommes, et la proportion de femmes parmi ces experts est globalement inférieure à la proportion de femmes parmi les candidatures (pages 49-58). Depuis 2016, la proportion globale des femmes parmi les membres de Commissions scientifiques n'a cessé d'augmenter (**27,6%** en 2020 contre 16,2% en 2016).
- Au niveau de la **gouvernance** du F.R.S.-FNRS et de ses Fonds associés, les conseils d'administration, comités de gestion, et comité d'accompagnement sont composés majoritairement d'hommes (pages 59-60).
- **3,5%** des demandes introduites auprès du F.R.S.-FNRS en 2020 via les instruments principaux étaient étiquetées « **Etudes de genre** », quasiment exclusivement parmi les demandes en Sciences Humaines et Sociales (pages 63-66). On observe une augmentation des demandes étiquetées « Etudes de genre » au cours des dernières années pour l'instrument FRESH (+8,4 points depuis 2016 ; 12,0% en 2020) et pour la commission scientifique SHS-4 (+9,2 points depuis 2016 ; 14,3% en 2020).
- En 2020, les femmes étaient plus nombreuses à prendre des **congés de maternité** que les hommes à prendre des **congés de paternité** (pages 67-68). Cependant, ces chiffres sont à prendre avec précautions, car il est possible que certains hommes s'accordent un congé de paternité sans toutefois le déclarer auprès du F.R.S.-FNRS. Cela aurait pour effet que les chiffres relatifs aux congés de paternité soient sous-estimés au sein du présent rapport.
- On observe depuis 2011 une progression de la proportion de femmes parmi les membres des **jurys des prix** gérés par le F.R.S.-FNRS. En effet, entre 2011 et 2020, cette proportion a plus que doublé pour passer de **17,0%** à **39,7%** (page 69-71). De même, la proportion de femmes ayant candidaté aux prix gérés par le F.R.S.-FNRS a également augmenté : elle est passée de **27,8%** en 2011 à **40,6%** en 2020.
- Concernant les supports de communication principaux du F.R.S.-FNRS, à savoir le FNRS News, le Télévie News et le FNRS.TV, **39%**, **47%** et **37%** des chercheurs interviewés ou mentionnés dans ces supports respectifs étaient des femmes en 2020 (page 73).

TABLE DES MATIERES

EDITORIAL	5
Principaux Enseignements	7
1. Introduction et Méthodologie	13
2. Instruments de financement du F.R.S.-FNRS.....	15
3. Faits et Chiffres 2020 – F.R.S.-FNRS	17
3.1. Candidatures	17
3.2. Taux de succès	33
3.3. Taux de succès (budgets octroyés)	37
3.4. Mandataires en fonction	39
3.5. Evaluation.....	49
3.6. Gouvernance	59
3.7. Champ-descripteur « IDR-32 –Etudes de genre »	63
3.8. Congés de maternité et de paternité des mandataires	67
3.9. Prix scientifiques du F.R.S.-FNRS	69
3.10. Communication	73
4. Crédits – Remerciements	75

GLOSSAIRE

- **DOC : Chercheurs doctorants²**
 - **ASP** : Aspirant
 - **SD** : Spécialiste doctorant
 - **CSD** : Candidat spécialiste doctorant
 - **VETE-CCD** : Vétérinaire clinicien-chercheur doctorant
 - **BSD** : Bourse spéciale de doctorat
 - **FRIA** : Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et dans l'Agriculture
 - **FRESH** : Fonds pour la Recherche en Sciences Humaines
- **POSTDOC : Chercheurs postdoctorants³**
 - **CR** : Chargé de recherches
 - **SPD** : Spécialiste post-doctorant
- **MISU** : Mandat d'impulsion scientifique – mobilité ULYSSE
- **PERM : Chercheurs permanents³**
 - **CQ** : Chercheur qualifié
 - **MR** : Maître de recherches
 - **DR** : Directeur de recherches
- **CEP : Crédits et Projets⁴**
 - **CDR** : Crédit de recherche
 - **EQP** : Equipement
 - **MIS** : Mandat d'impulsion scientifique
 - **PDR** : Projet de recherche
- **FWB** : Fédération Wallonie-Bruxelles
- **CS** : Commission(s) Scientifique(s)
- **SEN** : Sciences exactes et naturelles
 - **SEN-1** : Chimie, matériaux
 - **SEN-2** : Mathématiques, physique, astronomie
 - **SEN-3** : Sciences de l'ingénieur
 - **SEN-4** : Sciences de la Terre, biologie, agronomie
- **SHS** : Sciences humaines et sociales
 - **SHS-1** : Sociologie, anthropologie, communication, sciences politiques
 - **SHS-2** : Psychologie, sciences de l'éducation
 - **SHS-3** : Littérature, arts, philosophie, linguistique
 - **SHS-4** : Histoire, archéologie
 - **SHS-5** : Économie, droit
- **SVS** : Sciences de la vie et de la santé
 - **SVS-1** : Génétique, génomique, biochimie, biologie cellulaire
 - **SVS-2** : Physiologie, immunologie, microbiologie
 - **SVS-3** : Neurosciences
 - **SVS-4** : Recherche translationnelle, médecine, sciences pharmaceutiques, dentisterie, santé publique
- **FORE** : Foresight, Commission scientifique concernant tout projet de recherche dont l'objectif est de s'attaquer à un problème en rapport avec le développement durable (aspects sciences de la nature, sciences appliquées, sciences humaines et sociales)

² <https://www.frs-fnrs.be/fr/financements/chercheur-doctorant>

³ <https://www.frs-fnrs.be/fr/financements/chercheur-postdoc>

⁴ <https://www.frs-fnrs.be/fr/financements/credits-et-projets>

1. INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

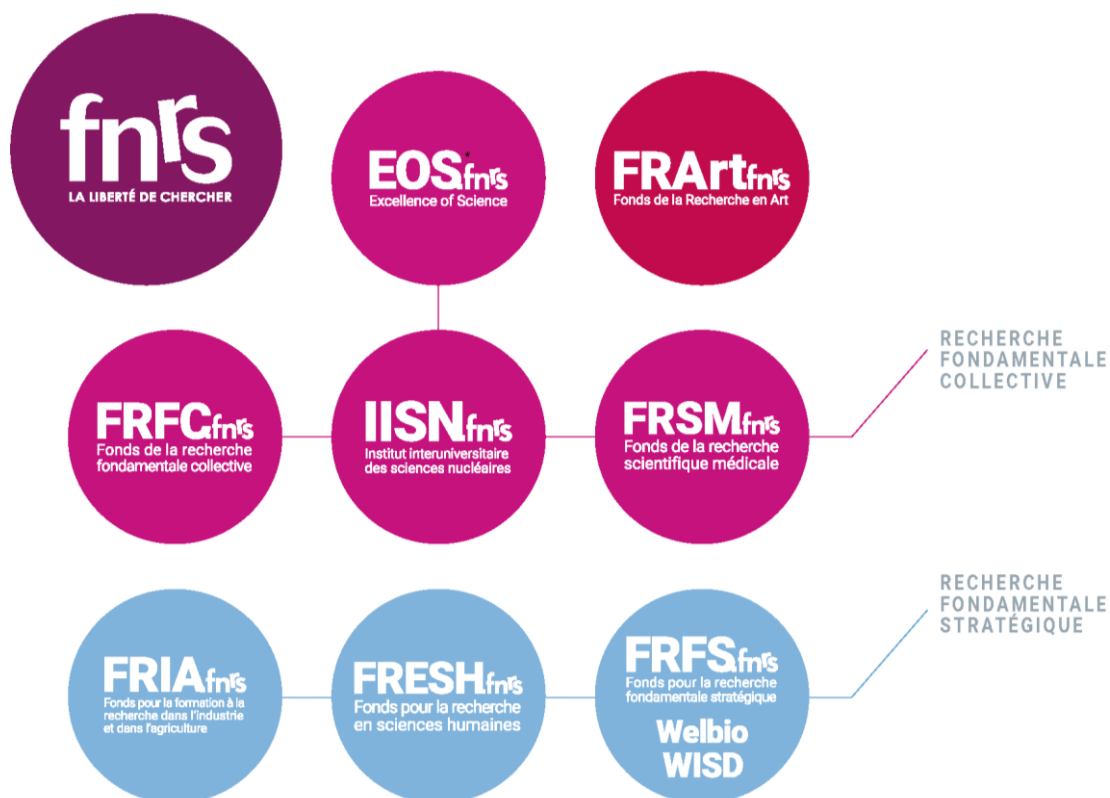
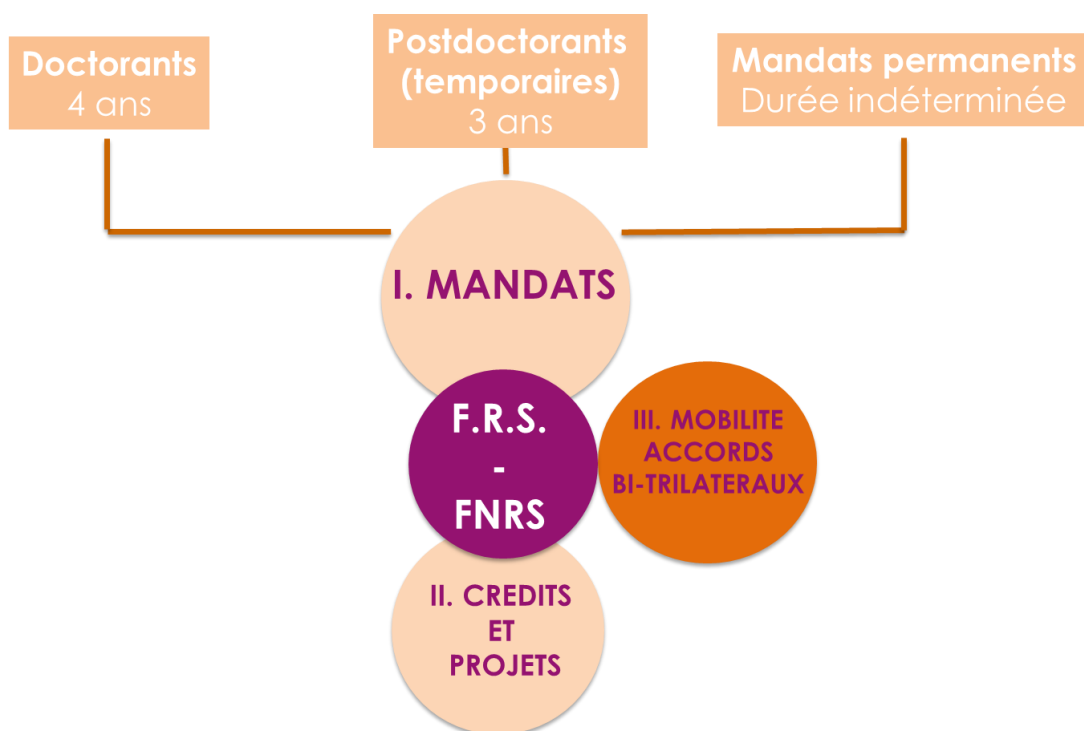
Dans le cadre d'une subvention annuelle accordée au F.R.S.-FNRS par le Gouvernement de la Communauté Française à partir de 2016, le F.R.S.-FNRS produit pour la sixième fois cette année un rapport sur l'état de l'égalité de genre.

Celui-ci a pour but de dresser un état des lieux à propos de la question du genre au F.R.S.-FNRS. Il se base principalement sur une série d'indicateurs qui ont été proposés par le Fonds et validés par le groupe des « personnes de contact genre » de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), composé de représentants des différentes universités et du F.R.S.-FNRS.

Chaque section de ce rapport traite d'un aspect précis des activités en vigueur au sein du F.R.S.-FNRS. Il est question successivement des candidatures reçues, des taux de financement en termes de nombre d'octrois, des taux de financement en termes de budgets octroyés, des mandataires en fonction, des instances d'évaluation, de la gouvernance du Fonds, du champ-descripteur lié aux études de genre, des congés de maternité et de paternité pris par les mandataires et des prix scientifiques gérés par le F.R.S.-FNRS. Chaque section fait l'objet d'une brève introduction spécifique. Les chiffres clés sont ensuite présentés sous forme de tables et de figures, et lorsque cela était possible et pertinent, une évolution temporelle de ces différents indicateurs est présentée.

Les données présentées au sein de ce rapport sont issues de la base de données e-space ainsi que des différentes bases de données internes du F.R.S.-FNRS. Le genre lié à une demande de financement est toujours défini par le sexe (homme ou femme) du candidat ou, pour les Crédits & Projets, par celui de son promoteur principal. Les demandes inéligibles ou retirées (avant les réunions des Commissions scientifiques ou des jurys) ne sont pas prises en compte dans les calculs.

Le F.R.S.-FNRS est très sensible à la question du genre et monitoré depuis plusieurs années un ensemble d'indicateurs liés au genre de manière à s'assurer notamment qu'aucun biais lié au genre ne puisse être détecté dans le cadre des processus de sélection qu'il organise. Cette démarche s'intègre dans le cadre du monitoring des processus d'évaluation du Fonds et de leur optimisation continue.



* FNRS et FWO

2. INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DU F.R.S.-FNRS

Le Fonds de la Recherche Scientifique – FNRS (F.R.S.-FNRS) est l'agence de financement de la **recherche fondamentale** en **Fédération Wallonie-Bruxelles** (FWB). Doté d'un budget annuel d'environ 200 M€⁵, le Fonds dispose d'un ensemble d'instruments destinés au financement de la recherche fondamentale au sein principalement des six universités FWB. L'appartenance à certaines institutions hors universités FWB (certains instituts fédéraux par exemple) ouvre également l'accès à des financements F.R.S.-FNRS sous certaines conditions.

La majeure partie des ressources du F.R.S.-FNRS permettent de financer les salaires de mandataires qui poursuivent leurs recherches au sein d'une des six universités FWB, au niveau des mandats doctoraux et postdoctoraux (mandats temporaires), et au niveau des mandats permanents. Le F.R.S.-FNRS dispose également d'instruments « Crédits & Projets » permettant de financer des frais de fonctionnement, d'équipement et de personnel nécessaires à la réalisation de projets de recherche introduits par des promoteurs ou promotrices disposant de fonctions permanentes au sein des universités FWB. Pour finir, le F.R.S.-FNRS propose également différents instruments permettant de soutenir la mobilité des chercheuses et chercheurs et la recherche collaborative internationale.

La mission centrale du F.R.S.-FNRS consiste à traiter un ensemble de demandes de financement présentées dans le cadre d'appels à propositions définis et à organiser l'évaluation des demandes de financement reçues de manière à identifier celles qui feront par la suite l'objet d'un financement. Au niveau national, le F.R.S.-FNRS organise principalement deux appels à propositions par an (un appel « **Bourses & Mandats** » et un appel « **Crédits & Projets** »), ainsi que deux appels dédiés au financement de bourses de doctorat octroyées sur base d'entretiens : un appel **FRIA** (Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et l'Agriculture) et un appel **FRESH** (Fonds pour la Recherche en Sciences Humaines). A ceux-ci s'ajoutent différents appels à propositions d'importance moindre en termes de nombre de candidatures reçues : les appels « Grands Equipements/Infrastructures », « FRFS-WELBIO », « FRFS-WISD », « PDR-THEMA » ou encore, depuis plus récemment, l'appel « FRArt » permettant de financer des projets de recherche en art menés par des artistes chercheurs. Le F.R.S.-FNRS est depuis 2017 également impliqué conjointement avec le FWO (Fonds Wetenschappelijk Onderzoek) dans la gestion de l'appel EOS (Excellence Of Science) qui succède aux PAI (Pôles d'Attraction Interuniversitaires). Ce rapport ne traite ni de ces appels additionnels, ni des appels thématiques (PDR-THEMA, etc.) et internationaux (ERA-NETs, etc.) auxquels le F.R.S.-FNRS participe, ni des instruments de mobilité et séjours à l'étranger.

⁵ 206.720.560 € pour l'année 2019 (voir : https://www.frs-fnrs.be/docs/RapportAnnuel_2019.pdf).

3. FAITS ET CHIFFRES 2020 – F.R.S.-FNRS

3.1. CANDIDATURES

L'objet de cette section est de présenter les chiffres relatifs aux candidatures reçues en 2020 par le F.R.S.-FNRS dans le cadre de ses principaux instruments de financement (Bourses & Mandats, Crédits & Projets, FRESH et FRIA). Les demandes retirées (avant Commission scientifique) et les demandes inéligibles ne sont jamais prises en compte au sein de ce rapport, sauf mention contraire explicite. De même, seules les nouvelles demandes sont présentées, et non les renouvellements. Pour finir, le genre d'une demande de financement est toujours défini par le sexe du candidat pour les appels « Bourses et Mandats », FRESH et FRIA (tel qu'indiqué par la personne au moment de sa candidature) et pour les « Crédits & Projets » par celui du promoteur principal de la demande.

De sorte à simplifier la lecture, les données sont fréquemment regroupées par type d'instrument, à savoir les mandats doctoraux, les mandats postdoctoraux, les mandats permanents et les demandes Crédits & Projets. Les demandes MISU sont considérées comme une catégorie à part entière (instrument de financement permettant à des chercheurs menant une carrière scientifique à l'étranger de venir s'installer dans une université de la FWB). Les nombres de demandes de financement introduites auprès du F.R.S.-FNRS sont systématiquement présentés par genre (en nombre absolu et en proportion du total), et successivement catégorisés par type d'instrument, par grand domaine scientifique et par Commission scientifique/jury. L'âge moyen des candidats (par genre, par type d'instrument et par grand domaine scientifique) est également reporté, et comparé entre candidates et candidats. Enfin, la fin de la présente section s'intéresse au genre des promoteurs des demandes de financement doctoral et postdoctoral.

En 2020 et de manière générale, les femmes ont à nouveau été légèrement moins nombreuses que les hommes à introduire une demande de financement via l'un des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS (Table 1) : sur les **2289** demandes introduites au cours de l'année, **951** (soit **41,5%**) l'ont été par des femmes.

		Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Mandats doctorants	ASP	250	248	498	50.2%	49.8%
	SD	8	2	10	80.0%	20.0%
	CSD	7	3	10	70.0%	30.0%
	VETE-CCD	1	0	1	100.0%	0.0%
	FRESH	92	58	150	61.3%	38.7%
	FRIA	165	234	399	41.4%	58.6%
	BSD	0	0	0	-	-
	Total doctorants	523	545	1068	49.0%	51.0%
Mandats postdoctorants	CR	201	275	476	42.2%	57.8%
	SPD	6	6	12	50.0%	50.0%
	Total postdoctorants	207	281	488	42.4%	57.6%
Mandats permanents	CQ	30	99	129	23.3%	76.7%
	MR	6	15	21	28.6%	71.4%
	DR	5	9	14	35.7%	64.3%
	Total permanents	41	123	164	25.0%	75.0%
-	MISU	0	2	2	0.0%	100.0%
Crédits & Projets (candidats = chercheurs permanents FWB)	CDR	62	132	194	32.0%	68.0%
	EQP	21	53	74	28.4%	71.6%
	MIS	21	32	53	39.6%	60.4%
	PDR	76	170	246	30.9%	69.1%
	Total Crédits & Projets	180	387	567	31.7%	68.3%
Total		951	1338	2289	41.5%	58.5%

Table 1. Nombre de demandes de financement (valeurs absolues et relatives) introduites en 2020 dans le cadre des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS (appels Bourses & Mandats, Crédits & Projets, FRESH et FRIA, hors renouvellements), par genre et par instrument

En particulier, on observe, comme les années précédentes, que la proportion de femmes parmi les candidatures diminue avec l'augmentation du niveau du mandat.

C'est au niveau des mandats doctoraux (incluant les mandats Aspirant (ASP), Spécialiste Doctorant (SD), Candidat Spécialiste Doctorant (CSD), mandat Vétérinaire Clinicien-Chercheur Doctorant (VETE-CCD), Bourses Spéciales de Doctorat (BSD), bourses FRESH (Fonds pour la Recherche en Sciences Humaines) et bourses FRIA (Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et l'Agriculture) que l'on observe les plus grandes proportions de femmes (**49,0%** de femmes parmi les candidatures aux mandats doctoraux, contre 47,1% en 2019). Les proportions les plus élevées de candidates reviennent aux mandats Spécialiste Doctorant et Candidat Spécialiste Doctorant avec respectivement **80,0%** et **70,0%** de femmes. Les mandats doctoraux FRESH et Aspirant présentent également des proportions élevées de femmes parmi les candidatures avec des valeurs respectives de **61,3%** et **50,2%**. Comme en 2019, les bourses FRIA (Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et l'Agriculture) présentent une plus faible proportion de femmes parmi les candidats (**41,4%** des candidatures en 2020, 41,9% en 2019).

La proportion de femmes candidates aux mandats postdoctoraux du F.R.S.-FNRS est inférieure à celle des mandats doctoraux : les mandats temporaires de Chargé de recherches (CR) et de Spécialiste postdoctorant (SPD) ont été sollicités en 2020 par **42,4%** de femmes (vs. 43,4% en 2019).

Les mandats permanents (le premier niveau de mandat permanent est celui de Chercheur qualifié (CQ), pouvant ensuite être promu aux rangs de Maître de recherches (MR) puis de Directeur de recherches (DR)) sont sollicités par des proportions à nouveau moins élevées de femmes (**23,3%**, **28,6%** et **35,7%** respectivement) que le mandat au « niveau » inférieur (chercheur postdoctoral temporaire).

Au niveau des demandes de Crédits & Projets, les proportions moyennes de femmes sont également moins importantes (de **28,4%** pour les Equipements (EQP) à **39,6%** pour les Mandats d'impulsion scientifique (MIS) de femmes parmi les candidats, **31,7%** au total). Ceci peut s'expliquer par le fait que seuls les personness disposant d'un poste permanent (ou assimilé) au sein d'une université FWB sont habilitées à soumettre de telles demandes. En effet, les proportions de femmes occupant ce type de postes (personnel académique des universités, mandataires permanents du F.R.S.-FNRS, etc.) sont largement inférieures aux proportions d'hommes. Les statistiques du CRef⁶ indiquent par exemple qu'en 2016 les femmes représentaient **28,4%** des ETP du personnel académique au sein des universités FWB. Parmi les mandataires permanents du F.R.S.-FNRS, les femmes représentaient début 2021 **33,0%** de ceux-ci (voir les détails à la section 3.4 de ce rapport). Les proportions de femmes étant

⁶ Ratio établi sur base des nombres totaux d'ETP du personnel académique par sexe. Source : CRef (http://www.cref.be/annuaires/2016/tab_4-1-1.pdf).

largement inférieures à celles des hommes parmi les chercheurs éligibles à ce type de demande de financement, il n'est pas surprenant que celles-ci soient également moins nombreuses parmi les candidatures.

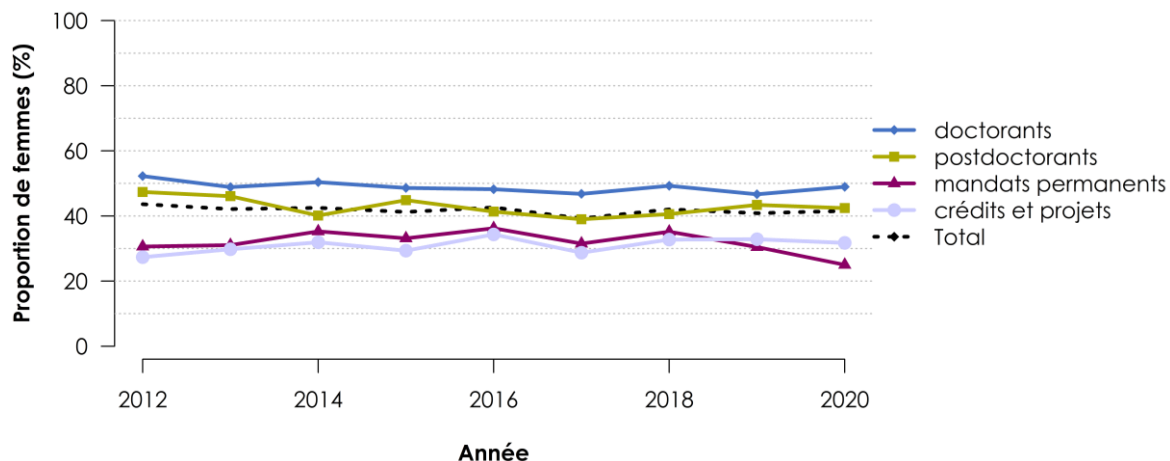


Figure 1. Evolution de la proportion de femmes parmi les candidatures aux mandats de doctorant·s (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctorants (CR et SPD), mandats permanents (CQ et demandes de promotion MR et DR) et demandes Crédits & Projets (CDR, EQP, MIS et PDR), au cours des dernières années

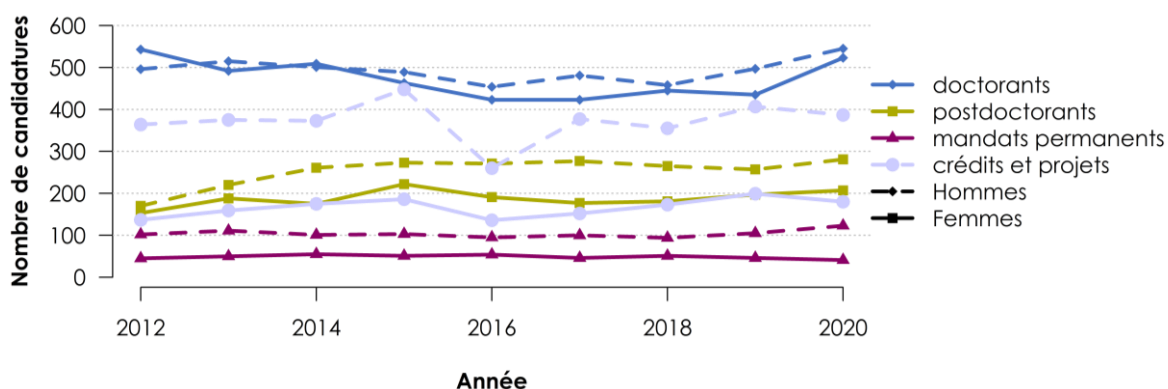


Figure 2. Nombre de candidatures aux mandats de doctorants (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctorants (CR et SPD), mandats permanents (CQ et demandes de promotion MR et DR) et demandes Crédits & Projets (CDR, EQP, MIS et PDR), par genre et par année (2016 : pas de demande PDR possible)

Depuis 2012, la proportion de femmes parmi l'ensemble des candidatures introduites auprès du F.R.S.-FNRS (et via ses instruments principaux) a peu évolué, voire légèrement diminué, oscillant entre **39,2%** (proportion la plus faible observée en 2017) et **43,6%** (proportion la plus importante observée en 2012) (Table 2). En 2020, cette proportion a légèrement augmenté comparé à son plus bas niveau en 2017.

Année	Proportion de femmes (%)	Nb de femmes / Nb total de candidatures
2012	43.6%	878 / 2013
2013	42.1%	890 / 2112
2014	42.5%	914 / 2150
2015	41.2%	922 / 2236
2016	42.6%	804 / 1886
2017	39.2%	799 / 2036
2018	42.0%	851 / 2024
2019	40.9%	877 / 2146
2020	41.5%	951 / 2289

Table 2. Proportion de femmes parmi les candidatures aux principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS, au cours des dernières années

A l'échelle des différents niveaux de mandats proposés, on observe que la proportion de femmes parmi les candidatures à un mandat doctoral au cours des dernières années est restée proche de 50% malgré une légère diminution : la proportion de femmes est passée de **52,2%** en 2012 à **49,0%** en 2020 (Figure 1 et Figure 2). La proportion de candidates à un mandat postdoctoral a également légèrement diminué, passant de **47,4%** en 2012 à **42,4%** en 2020. La proportion de femmes parmi les candidatures à un mandat permanent a quant à elle plus fortement diminué depuis 2018 (**30,6%** en 2012, **35,2%** en 2018, et **25,0%** en 2020). La proportion de femmes parmi les candidatures aux demandes de Crédits et Projets est la seule à avoir globalement augmenté au cours des dernières années, malgré quelques oscillations (**27,4%** en 2012, **31,7%** en 2020).

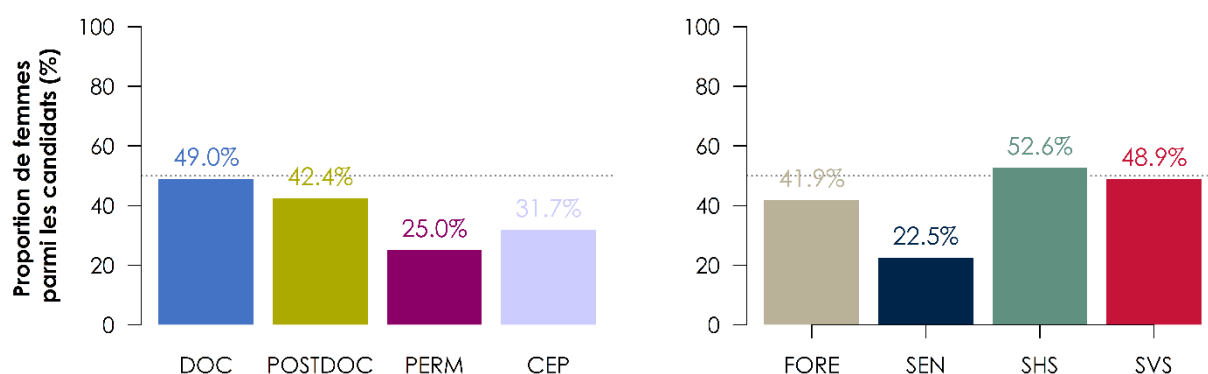


Figure 3. Proportion de femmes parmi les candidatures aux mandats de doctorants (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctorants (CR et SPD), mandats permanents (CQ et demandes de promotion MR et DR) et aux demandes Crédits & Projets (CDR, EQP, MIS et PDR) (gauche), et par grand domaine scientifique (FORESIGHT, Sciences Exactes et Naturelles, Sciences Humaines et Sociales et Sciences de la Vie et de la Santé) (droite), pour les candidatures introduites auprès du F.R.S.-FNRS en 2020

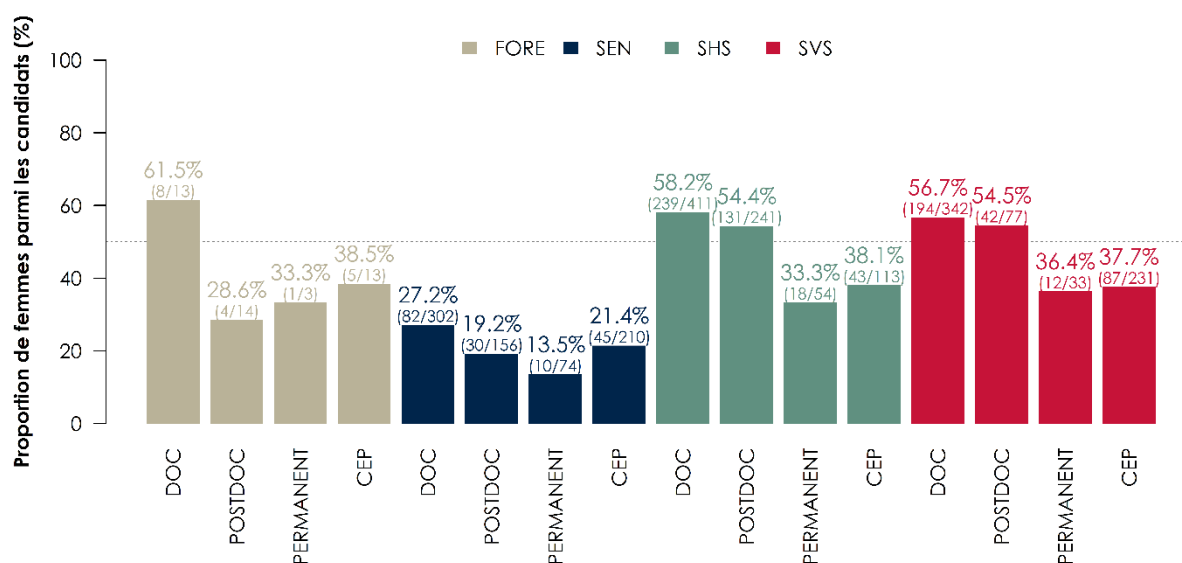


Figure 4. Proportion de femmes parmi les candidats, par type d'instrument sollicité et par grand domaine scientifique (FORESIGHT, Sciences Exactes et Naturelles, Sciences Humaines et Sociales et Sciences de la Vie et de la Santé), pour les candidatures introduites auprès du F.R.S.-FNRS en 2020

La proportion de femmes varie considérablement en fonction du domaine de recherche. Au F.R.S.-FNRS, les demandes sont catégorisées par grand domaine scientifique en fonction de la Commission scientifique ou du jury face auxquels les demandes ont été introduites, chacune des Commissions scientifiques regroupant une ou plusieurs disciplines⁷. Ces grands domaines scientifiques sont les Sciences Exactes et Naturelles (SEN), les Sciences Humaines et Sociales (SHS), les Sciences de la Vie et de la Santé (SVS), et la Commission FORESIGHT (Commission interdisciplinaire en développement durable).

C'est en Sciences Exactes et Naturelles (SEN) que l'on retrouve les proportions les moins importantes de candidatures féminines, toutes catégories d'instruments confondues (**22,5%** en **SEN**) (Figure 3 et Table 3). Suivent ensuite la FORESIGHT⁸ (**41,9%** en **FORE**), les Sciences de la Vie et de la Santé (**48,9%** en **SVS**) et les Sciences Humaines et Sociales, grand domaine représentant la plus haute proportion de candidatures féminines (**52,6%** en **SHS** tous instruments confondus).

⁷ Voir http://www.fnrs.be/docs/Reglement-et-documents/FRS-FNRS_Champs_descripteurs.pdf. Les demandes FRESH sont systématiquement attribuées au grand domaine scientifique SHS. Les demandes FRIA dont le jury auprès duquel elles ont été introduites est nommé « LS – x » sont systématiquement attribuées au grand domaine scientifique SVS tandis que celles dont le jury est nommé « PE – x » sont systématiquement attribuées au grand domaine scientifique SEN.

⁸ Le nombre de candidatures à la Commission FORESIGHT étant très faible chaque année (43 en 2020), les proportions sont à considérer avec précaution.

Tout comme observé en considérant les candidatures de manière générale, depuis plusieurs années, la proportion de femmes grand domaine par grand domaine est quasi-systématiquement la plus importante pour les mandats doctoraux ([Figure 4](#) et [Figure 5](#)).

	Doctorants	Postdoctorants	Mandats permanents	Crédits & Projets
FORE	8/13	4/14	1/3	5/13
SEN	82/302	30/156	10/74	45/210
SHS	239/411	131/241	18/54	43/113
SVS	194/342	42/77	12/33	87/231

Table 3. Nombre de femmes candidates / nombre total de candidatures aux instruments de financement principaux du F.R.S.-FNRS en 2020, par grand domaine scientifique et par type d'instrument (FORESIGHT, Sciences Exactes et Naturelles, Sciences Humaines et Sociales et Sciences de la Vie et de la Santé)

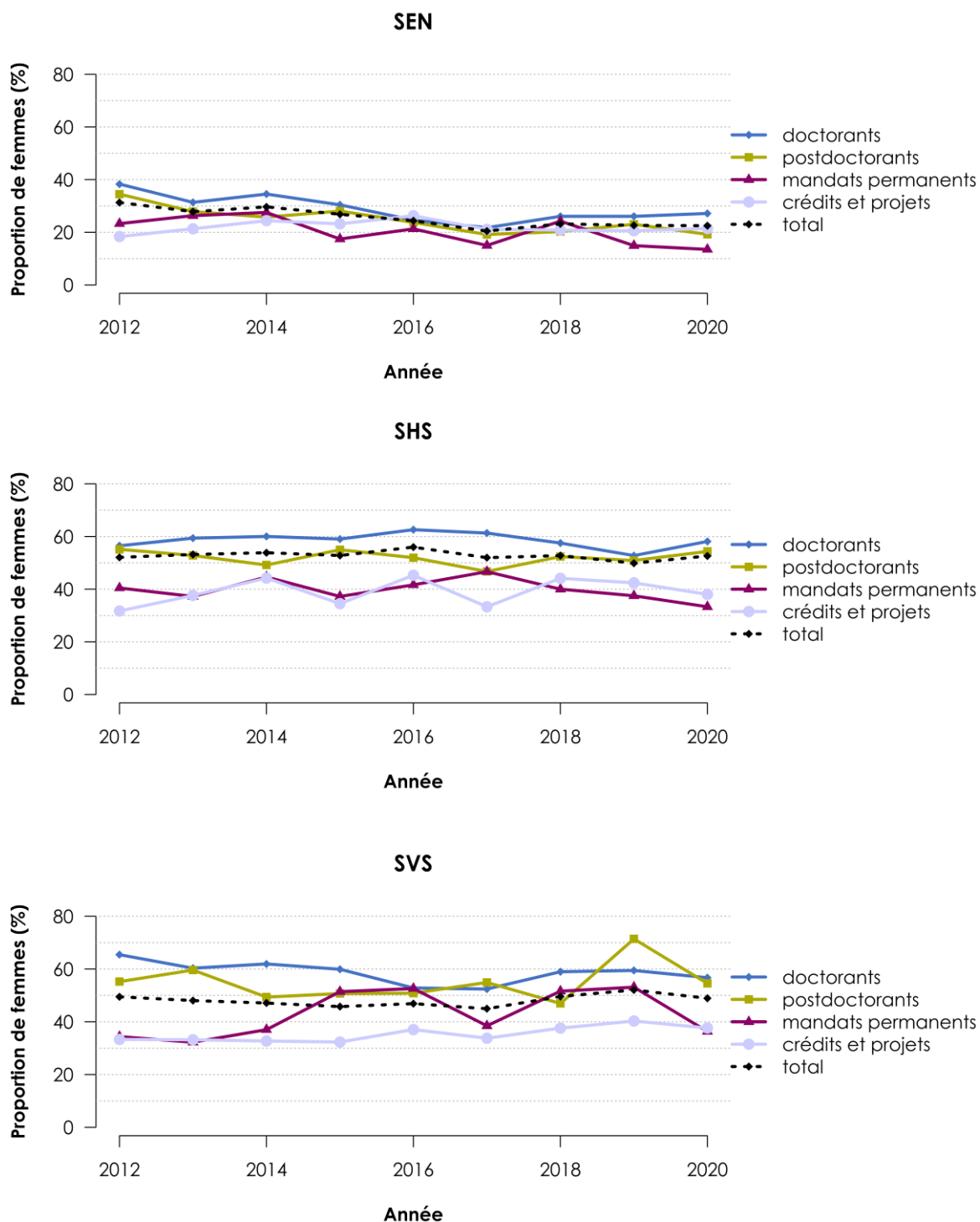
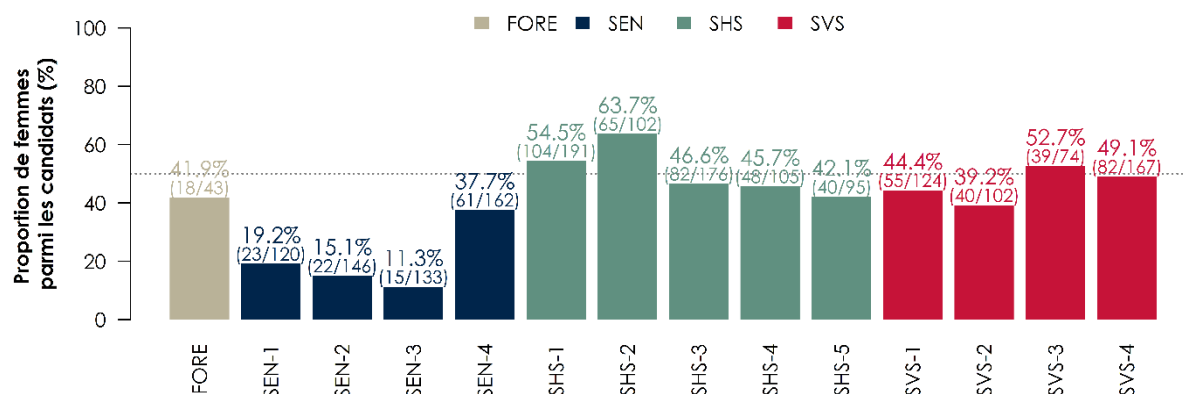


Figure 5. Evolution de la proportion de femmes parmi les candidatures aux mandats de doctorat (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctorat (CR et SPD), mandats permanents (CQ et demandes de promotion MR et DR) et demandes Crédits & Projets (CDR, EQP, MIS et PDR), au cours des dernières années et par grand domaine scientifique

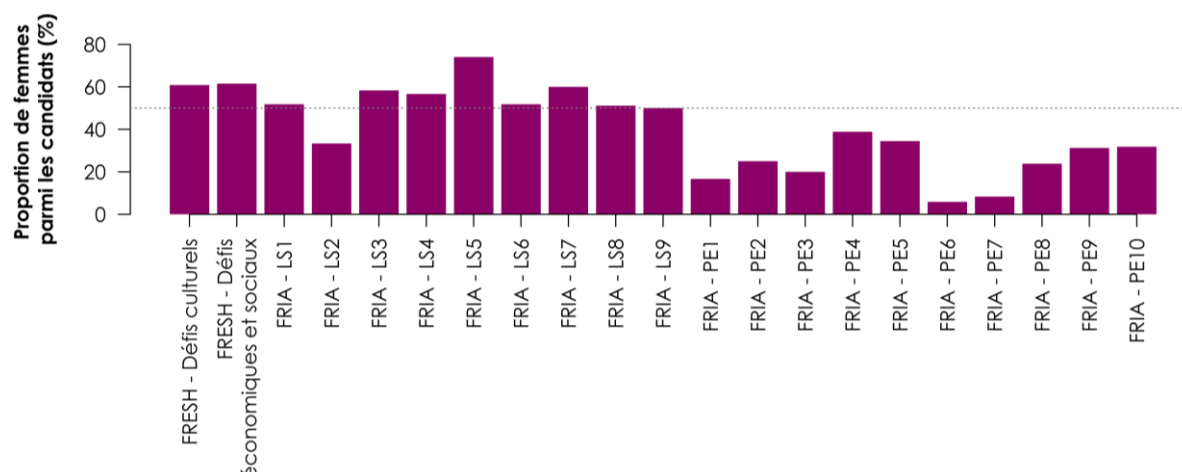
Au sein même d'un grand domaine scientifique, on observe également des différences en termes de proportions de femmes parmi les candidatures en fonction des disciplines (Figure 6). C'est au niveau de la Commission **SHS-2** (psychologie et sciences de l'éducation) que la proportion de femmes, tous mandats confondus, est la plus élevée : en 2020, les femmes représentaient **63,7%** des candidatures. A l'inverse, c'est au niveau de la Commission **SEN-3** (sciences de l'ingénieur) que la proportion de femmes est la plus faible : seulement **11,3%** des candidats étaient des femmes.



- SEN-1 (Chimie, matériaux)
- SEN-2 (Mathématiques, physique, astronomie)
- SEN-3 (Sciences de l'ingénieur)
- SEN-4 (Sciences de la terre, biologie, agronomie)
- SHS-1 (Sociologie, anthropologie, communication, sciences politiques)
- SHS-2 (Psychologie, sciences de l'éducation)
- SHS-3 (Littérature, arts, philosophie, linguistique)
- SHS-4 (Histoire, archéologie)
- SHS-5 (Economie, droit)
- SVS-1 (Génétique, génomique, biochimie, biologie cellulaire)
- SVS-2 (Physiologie, immunologie, microbiologie)
- SVS-3 (Neurosciences)
- SVS-4 (Recherche translationnelle, médecine, sciences pharmaceutiques, dentisterie, santé publique)
- FORESIGHT (Interdisciplinaire : développement durable)

Figure 6. Proportion de femmes parmi les candidatures aux instruments principaux du F.R.S.-FNRS (hors FRESH et FRIA), par Commission scientifique et lors des appels Bourses & Mandats et Crédits & Projets 2020

En ce qui concerne l'appel FRESH 2020, on observe des proportions très similaires de femmes parmi les candidatures entre les jurys « Défis culturels » et « Défis économiques et sociaux » (respectivement **60,9%** et **61,5%**) (Figure 7). A l'inverse, on observe de fortes différences entre les proportions de femmes parmi les candidatures aux différents jurys FRIA dans le cadre de l'appel FRIA 2020 (Figure 7). Comme pour les appels Bourses & Mandats et Crédits & Projets 2020, ce sont auprès des jurys dans le grand domaine des SEN (jurys PE) que les proportions de femmes parmi les candidatures sont les plus faibles. Le jury PE6 (systèmes informatiques et d'information, informatique, calcul scientifique, systèmes intelligents) est celui auprès duquel la plus faible proportion de femmes s'est présentée.



Jurys FRESH :

- Défis culturels
- Défis économiques et sociaux

Jurys FRIA :

- LS1 : Biologie moléculaire, biochimie, biophysique, biologie structurale, biochimie de la transduction du signal
- LS2 : Génétique, génétique des populations, génétique moléculaire, génomique, transcriptomique, protéomique, métabolomique, bioinformatique, biologie numérique, biostatistique, simulation et modélisation biologiques, systèmes biologiques, épidémiologie génétique
- LS3 : Biologie cellulaire, physiologie cellulaire, transduction du signal, organogenèse, génétique du développement, plan d'organisation chez les plantes et les animaux
- LS4 : Physiologie des organes, physiopathologie, endocrinologie, métabolisme, vieillissement, régénération, tumorigénèse, maladies cardio-vasculaires, syndrome métabolique
- LS5 : Neurobiologie, neuroanatomie, neurophysiologie, neurochimie, neuropharmacologie, imagerie cérébrale, neurosciences des systèmes, troubles neurologiques, psychiatrie
- LS6 : Immunobiologie, étiologie des troubles immunitaires, microbiologie, virologie, parasitologie, maladies infectieuses à l'échelle de la planète et autres, dynamique de population des maladies infectieuses, médecine vétérinaire
- LS7 : Étiologie, diagnostic et traitement des maladies, santé publique, épidémiologie, pharmacie, pharmacologie, médecine clinique, médecine régénératrice, éthique médicale
- LS8 : Évolution, écologie, comportement animal, biologie des populations, biodiversité, biogéographie, biologie marine, écotoxicologie, biologie des procaryotes
- LS9 : Sciences de l'agriculture, des animaux, de la pêche, de la sylviculture et des aliments ; biotechnologie, biologie chimique, génie génétique, biologie synthétique, biosciences industrielles, biotechnologie environnementale et remédiation
- PE1 : Domaines des mathématiques, pures et appliquées, fondements mathématiques des sciences informatiques, physique mathématique et statistiques
- PE2 : Physique des particules, nucléaire, des plasmas, atomique, moléculaire, des gaz, optique
- PE3 : Structure, propriétés électroniques, fluides, nanosciences
- PE4 : Chimie analytique, chimie théorique, physico-chimie/chimie physique
- PE5 : Synthèse des matériaux, relations structure-propriétés, matériaux fonctionnels et avancés, architecture moléculaire, chimie organique
- PE6 : Systèmes informatiques et d'information, informatique, calcul scientifique, systèmes intelligents
- PE7 : Électronique, communication et ingénierie des systèmes
- PE8 : Conception de produits, conception et contrôle des procédés, méthodes de construction, génie civil, systèmes énergétiques, ingénierie des matériaux
- PE9 : Astrophysique/chimie/biologie ; système solaire, astronomie stellaire, galactique et extragalactique ; systèmes planétaires, cosmologie ; sciences de l'espace, instrumentation
- PE10 : Géographie physique, géologie, géophysique, météorologie, océanographie, climatologie, écologie, changements environnementaux à l'échelle planétaire, cycles biogéochimiques, gestion des ressources naturelles

Figure 7. Proportion de femmes parmi les candidatures lors des appels FRESH et FRIA 2020, par jury

En termes d'âge médian (calculé au 1^{er} mai 2020), on observe que de manière globale, les candidates présentent sensiblement le même âge médian que les candidats à un mandat doctoral (**25,4** ans pour les femmes contre **24,9** ans pour les hommes) ou postdoctoral (**32,2** ans pour les femmes et **32,6** ans pour les hommes). Par contre, les candidates à un mandat permanent présentent un âge médian plus élevé que les candidats (**39,2** ans pour les femmes et **37,3** ans pour les hommes) (Table 4).

		Femmes			Hommes		
		n	Médiane	Ecart-type	n	Médiane	Ecart-type
Mandats doctorants	ASP	250	25.5	4.1	248	25.1	3.6
	SD	8	31.9	1.4	2	32.8	1.2
	CSD	7	26.4	2.0	3	29.0	0.9
	VETE-CCD	1	28.0	0	0	0	0
	FRESH	92	26.0	4.4	58	26.7	4.1
	FRIA	165	24.7	2.5	234	24.6	2.8
	Total	523	25.4	3.9	545	24.9	3.4
Mandats postdoctorants	CR	201	32.1	4.0	275	32.6	4.0
	SPD	6	37.1	5.3	6	35.2	6.0
	Total	207	32.2	4.1	281	32.6	4.1
Mandats permanents	CQ	30	37.1	4.0	99	36.0	3.3
	MR	6	47.7	6.7	15	41.4	4.3
	DR	5	47.4	8.1	9	47.4	5.8
	Total	41	39.2	7.7	123	37.3	5.3
-	MISU	0	-	-	2	41.6	4.3
Crédits et Projets	CDR	62	48.3	8.2	132	48.8	7.5
	EQP	21	49.4	8.3	53	47.6	7.9
	MIS	21	38.0	3.5	32	36.7	2.7
	PDR	76	44.8	7.1	170	45.1	7.6
	Total	180	44.3	7.9	387	45.5	7.9

Table 4. Age médian (au 1^{er} mai 2020) des candidats ayant introduit une demande de financement auprès des principaux instruments du F.R.S.-FNRS en 2020, par genre et par type d'instrument

La Figure 8 présente la distribution des âges et âges médians (au 1^{er} mai 2020) des candidats aux principaux instruments du F.R.S.-FNRS, par genre et par grand domaine scientifique.

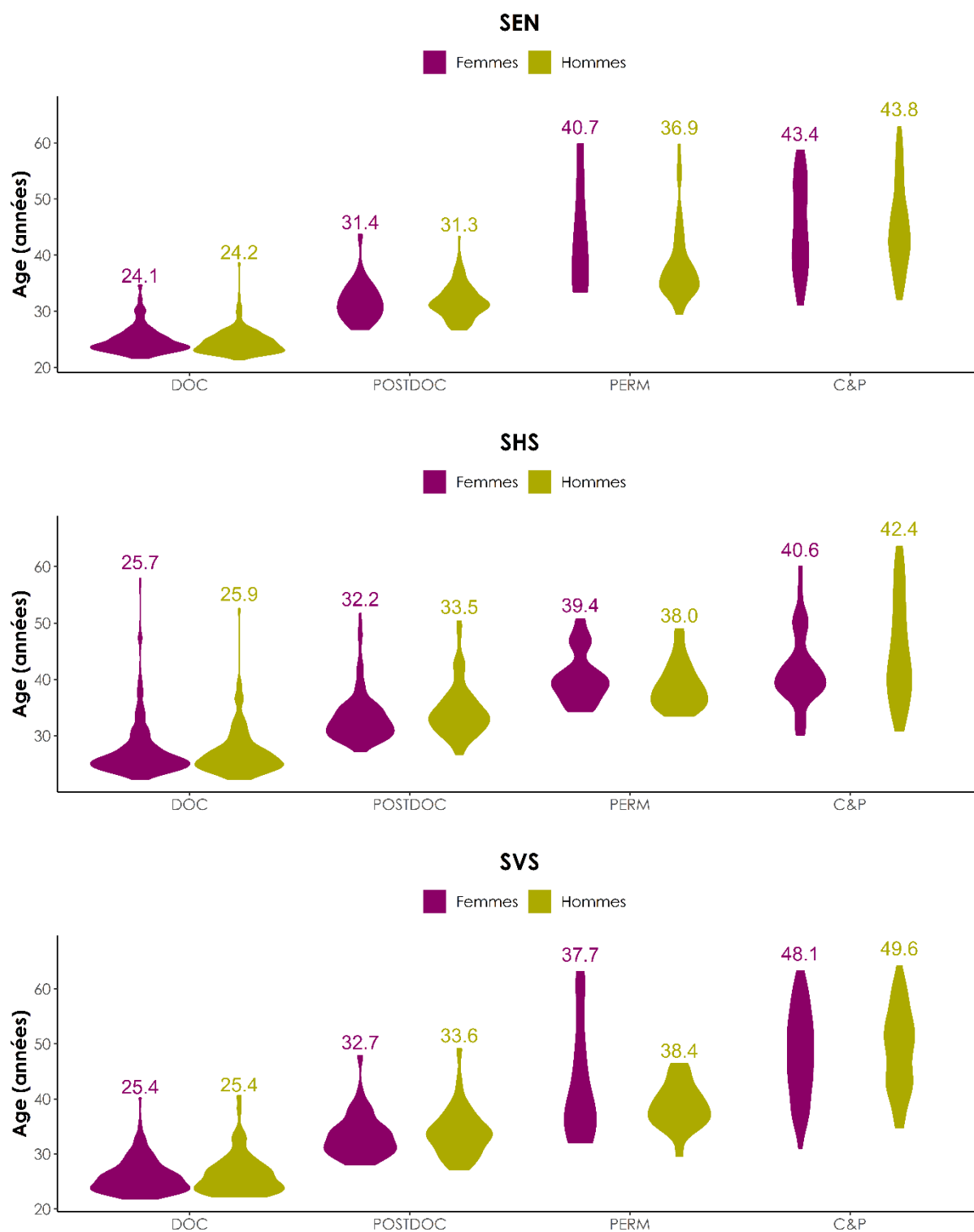


Figure 8. Distribution des âges et âges médians (au 1^{er} mai 2020) des candidats aux principaux instruments du F.R.S.-FNRS, par genre, par type d'instrument et par grand domaine scientifique

En ce qui concerne les promoteurs et promotrices des candidats introduisant une demande auprès du F.R.S.-FNRS, la proportion de femmes a globalement augmenté au cours des dernières années pour les demandes de mandats doctoraux (24,0% en 2012 vs. **31,4%** en 2020), postdoctoraux (21,7% en 2012 vs. **27,5%** en 2020) et les mandats CQ (11,1% en 2012 vs. **21,7%** en 2020) (Figure 9). Elle présente une plus forte variabilité pour les mandats CQ, ce qui est probablement lié au plus faible nombre de demandes pour cet instrument. Comme pour les demandes de financement, la proportion de femmes parmi les promoteurs diminue au fur et à mesure que l'on progresse dans le niveau des mandats.

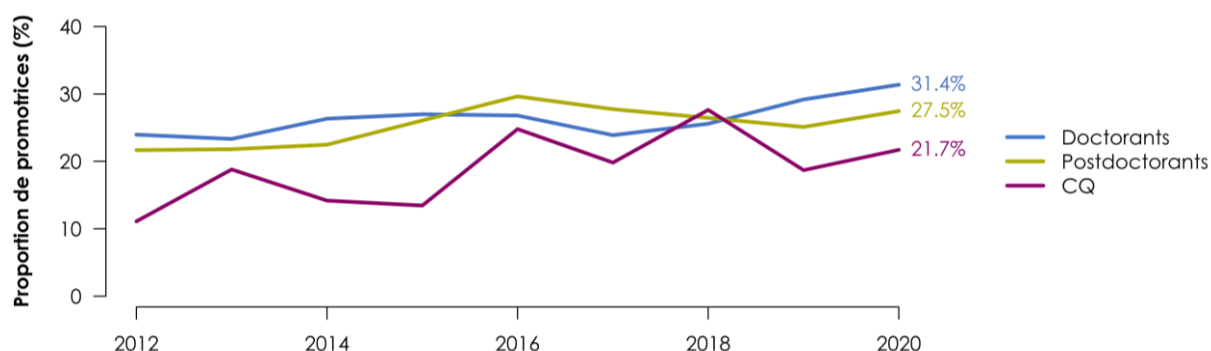


Figure 9. Evolution de la proportion de femmes parmi les promoteurs de candidats aux mandats de doctorants (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctorants (CR et SPD) et mandats CQ, au cours des dernières années

Pour tous les types de mandats, la proportion de femmes promotrices varie considérablement selon la Commission scientifique auprès de laquelle a été introduite la demande, et est corrélée avec la proportion de femmes parmi les candidats (Figure 10 et Figure 12).

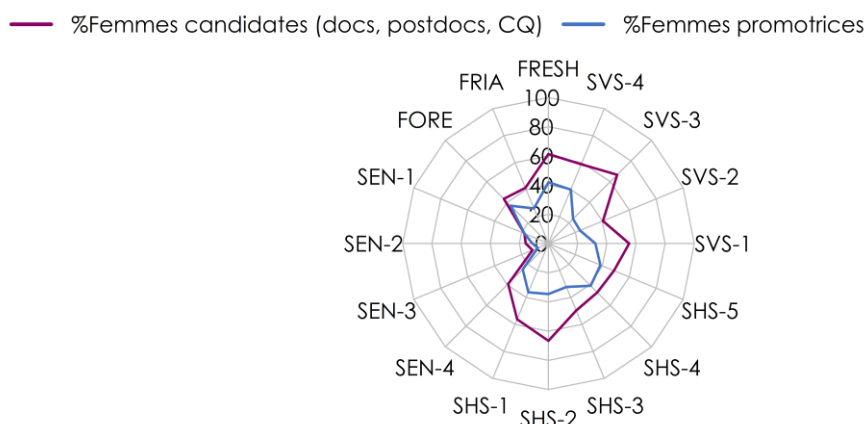


Figure 10. Proportion de femmes parmi les candidats et parmi leurs promoteurs pour les instruments principaux du F.R.S.-FNRS, par Commission scientifique et lors de l'appel Bourses & Mandats 2020

De manière cohérente avec la proportion de candidates par grand domaine scientifique, c'est également en Sciences Exactes et Naturelles que l'on retrouve la proportion de promotrices de candidats la plus faible (**15,6%**) (Figure 11). Ce sont auprès des Commissions SHS-4, SHS-5 et SVS-4 ainsi que pour l'instrument FRESH que sont introduites les plus grandes proportions de demandes de candidates et candidats ayant une promotrice (respectivement, **40,9%**, **38,6%**, **40,0%** et **42,0%** de promotrices) (Figure 10).

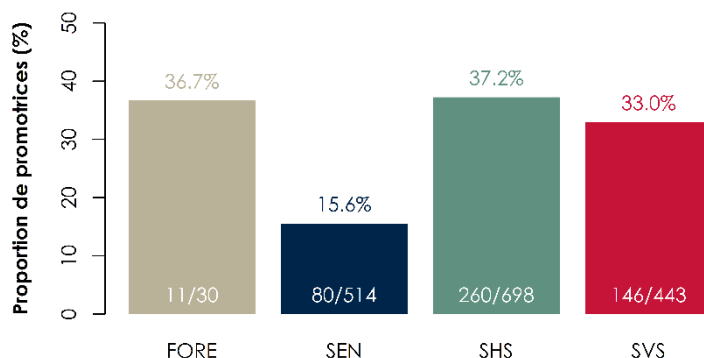


Figure 11. Proportion de femmes parmi les promoteurs de candidates et candidats aux mandats de doctorants (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctorants (CR et SPD) et mandats CQ, par grand domaine scientifique, pour les candidatures introduites auprès du F.R.S.-FNRS en 2020

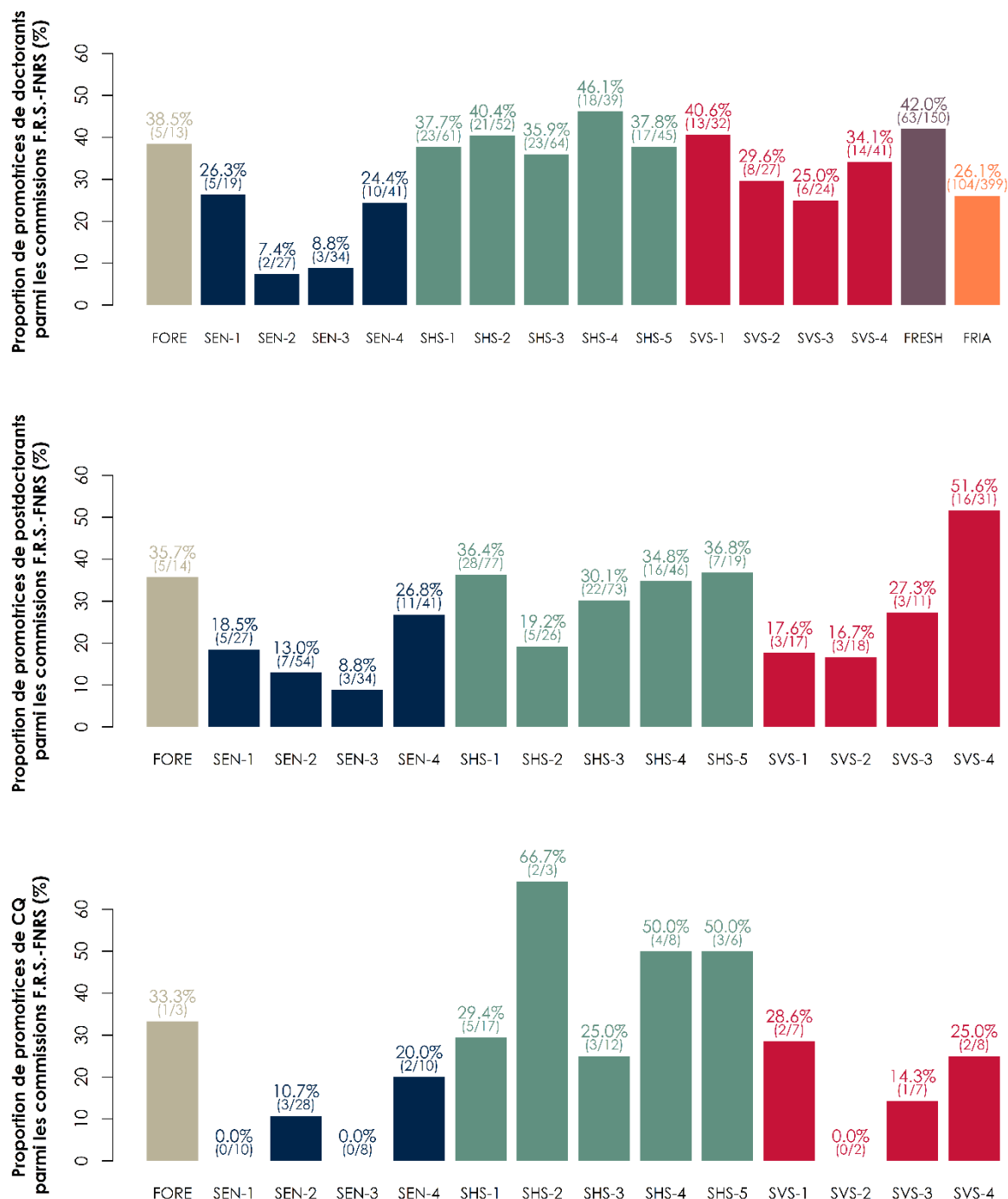


Figure 12. Proportion de femmes parmi les promoteurs de candidats aux mandats de doctorants (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctorants (CR et SPD) et mandats CQ, par Commission scientifique et lors des appels Bourses & Mandats 2020

3.2. TAUX DE SUCCÈS

Les demandes de financement introduites auprès du F.R.S.-FNRS sont soumises à un processus d'évaluation répondant aux standards internationaux en la matière et dont le résultat permet d'orienter le Conseil d'Administration du Fonds dans les décisions d'octroi qu'il aura à prendre en fin de processus.

Pour la majorité des instruments de financement, l'évaluation se fait en deux étapes : tout d'abord une évaluation à distance de chaque dossier par plusieurs experts et expertes hors Fédération Wallonie-Bruxelles pointus dans le domaine de la demande de financement, et ensuite une consolidation par les Commissions scientifiques qui se réunissent au F.R.S.-FNRS (ou dernièrement par vidéoconférence, dans le contexte de la pandémie de Covid19). En ce qui concerne les instruments de niveau doctoral (tels que ASP, CSD, SD, BSD, FRIA et FRESH), l'évaluation a lieu en une seule étape (examen du dossier par les Commissions scientifiques pour ASP, CSD et SD et entretien face à un jury pour FRIA et FRESH).

Les contraintes budgétaires ne permettent pas au F.R.S.-FNRS de financer l'ensemble des demandes de financement reçues et évaluées A+ (exceptionnel), A (excellent) ou A- (très bon). Le Conseil d'Administration du Fonds décide donc lors de chaque appel des taux de succès qu'il appliquera pour chaque instrument de financement, en prenant en compte les contraintes budgétaires auxquelles le Fonds est soumis.

L'objet de cette section est de présenter les chiffres relatifs aux taux de succès (nombre de demandes octroyées / nombre de demandes reçues) observés en 2020 par genre, et ce pour les principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS. Les taux de succès seront systématiquement présentés en fonction de l'instrument concerné, étant donné qu'au niveau d'un même type de mandat, par exemple doctoral, des taux de succès différents sont appliqués en fonction des mandats sollicités.

		Taux de succès Femmes (%)	Taux de succès Hommes (%)	Nb octrois / Nb demandes Femmes	Nb octrois / Nb demandes Hommes	Total
Mandats doctorants	ASP	24.8%	28.6%	62/250	71/248	26.7%
	SD	50.0%	50.0%	4/8	1/2	50.0%
	CSD	42.9%	66.7%	3/7	2/3	50.0%
	VETE-CCD	100.0%	-	1/1	-	100.0%
	FRESH	19.6%	13.8%	18/92	8/58	17.3%
	FRIA	33.3%	33.8%	55/165	79/234	33.6%
	Total doctorants	27.3%	29.5%	143/523	161/545	28.5%
Mandats postdoctorants	CR	21.4%	23.3%	43/201	64/275	22.5%
	SPD	50.0%	16.7%	3/6	1/6	33.3%
	Total postdoctorants	22.2%	23.1%	46/207	65/281	22.7%
Mandats permanents	CQ	16.7%	10.1%	5/30	10/99	11.6%
	MR	83.3%	80.0%	5/6	12/15	81.0%
	DR	60.0%	88.9%	3/5	8/9	78.6%
	Total permanents	31.7%	24.4%	13/41	30/123	26.2%
-	MISU	-	0.0%	-	0/2	0.0%
Crédits & Projets	CDR	50.0%	64.4%	31/62	85/132	59.8%
	EQP	28.6%	32.1%	6/21	17/53	31.1%
	MIS	38.1%	34.4%	8/21	11/32	35.8%
	PDR	28.9%	37.6%	22/76	64/170	35.0%
	Total Crédits & Projets	37.2%	45.7%	67/180	177/387	43.0%

Table 5. Taux de succès, nombre de demandes octroyées, et nombre de demandes reçues en 2020 dans le cadre des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS, par genre et au total

Le taux de succès des femmes au mandat ASP est plus faible que celui des hommes (de 3,8 points), sans toutefois que cette différence ne soit significative (test d'indépendance du chi carré, p-valeur > 0,3). Concernant les candidatures à une bourse FRESH, les femmes ont au contraire un taux de succès supérieur aux hommes (de 5,8 points), sans que cette différence ne soit significative (test d'indépendance du chi carré, p-valeur > 0,4). Le taux de succès des candidates à une bourse FRIA est quant à lui semblable au taux de succès des candidats à cette bourse (**33,3%** vs. **33,8%** respectivement).

Le taux de succès des femmes au mandat de Chargé de recherches est également proche de celui des hommes (**21,4%** vs. **23,3%** respectivement). Par ailleurs, et contrairement à l'année précédente, le taux de succès des femmes au mandat de Chercheur qualifié est supérieur à celui des hommes⁹ (de 6,6 points).

Enfin, les taux de succès des femmes ont été plus faibles pour les demandes PDR, EQP et CDR, et plus élevés pour les demandes MIS. Toutefois, ces différences ne sont pas non plus significatives (tests d'indépendance du chi carré, p-valeurs respectivement > 0.2, > 0.9, > 0.08 et > 0.9).

De manière générale, on remarque que les taux de succès des hommes et des femmes ont fluctué au cours des années (en fonction notamment des contraintes budgétaires spécifiques à chaque année) ([Figure 13](#)). Ce taux de succès est généralement légèrement plus élevé pour les hommes que pour les femmes pour les demandes de mandat doctoral ainsi que les demandes CDR, PDR et MIS. Pour les autres instruments, ces taux de succès ne dénotent pas de pattern particulier et récurrent de différence entre hommes.

Les différences de taux de succès au niveau des demandes doctorales peuvent être dues en partie au fait que le taux de financement des demandes FRIA est plus élevé que celui des demandes ASP, tandis que la proportion de femmes parmi les candidats est plus faible au niveau de l'instrument FRIA (le domaine étant alors une variable confondante de la relation entre taux de succès et genre). Par ailleurs, des différences de taux de financement de l'instrument ASP entre les grands domaines de financement peuvent également impacter l'évaluation globale par genre, dans la mesure où les taux de succès des candidatures ASP-SEN sont plus élevés que ceux des candidatures en SHS.

⁹ Le nombre d'octrois étant très faible pour cette catégorie de mandat (CQ), le test asymptotique d'indépendance du chi-carré ne peut pas être effectué.

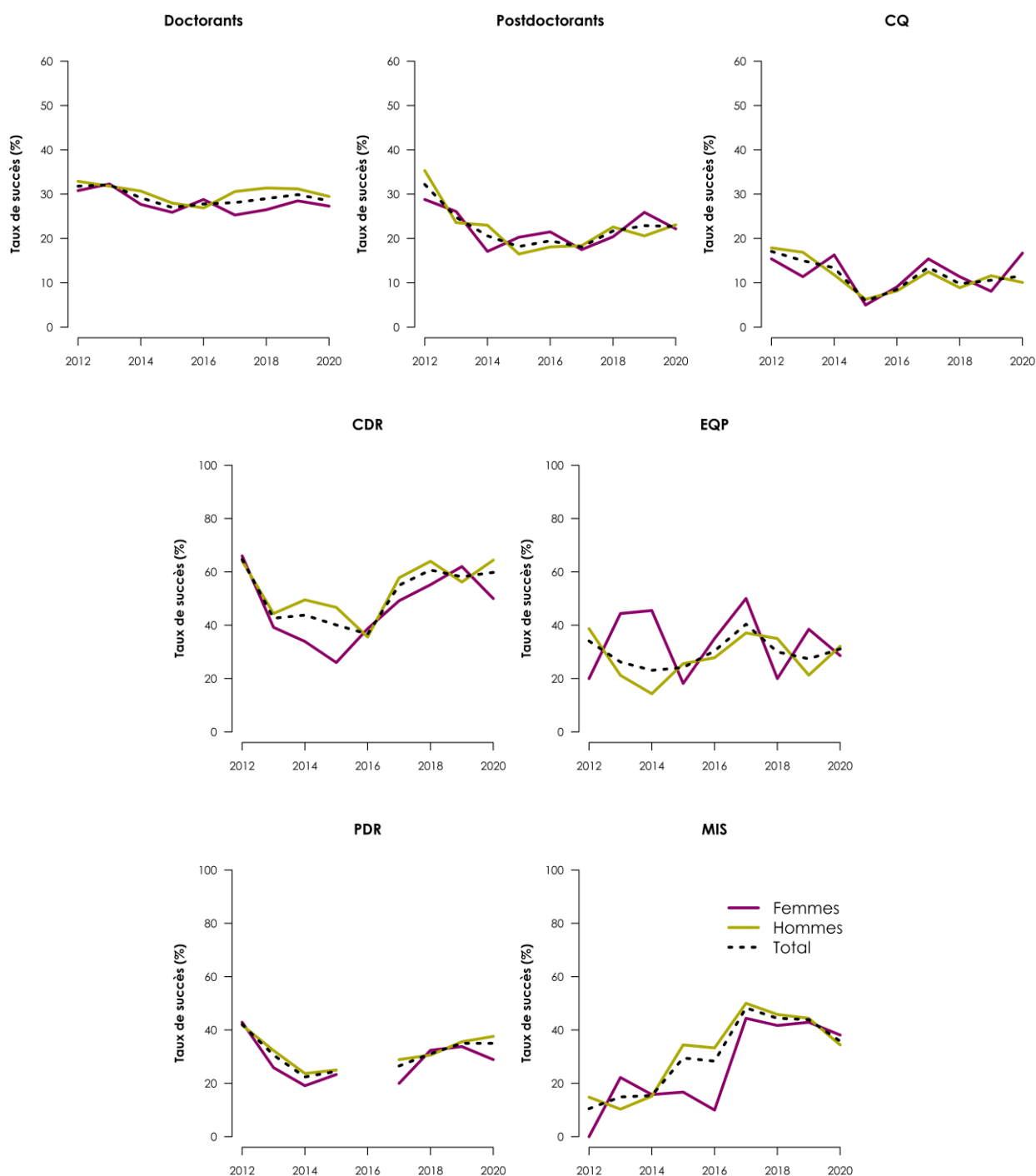


Figure 13. Evolution des taux de succès des candidatures, par instrument de financement et par genre, au cours des dernières années (2016 : pas d'appel PDR organisé)

3.3. TAUX DE SUCCÈS (BUDGETS OCTROYÉS)

En ce qui concerne les instruments de financement Crédits & Projets, il est également possible de comparer les montants sollicités et les montants octroyés et de calculer les taux de succès en termes de budgets. En effet, pour chaque demande introduite dans le cadre des appels Crédits & Projets, la promotrice ou le promoteur sollicite un budget détaillé, que la Commission du F.R.S.-FNRS peut par ailleurs réduire, en cas d'octroi, de maximum 15% si cela se justifie scientifiquement (si une réduction de plus de 15% est jugée nécessaire, la demande de financement est alors considérée comme non-finançable). En fonction des besoins du promoteur ou de la promotrice, cette personne introduira une demande CDR (budget maximal annuel de 30 k€ par an sur maximum 2 ans), PDR (budget annuel maximal de 80 ou 115 k€ sur maximum 4 ans), MIS (budget annuel maximal de 150 k€ sur maximum 2 ans) ou EQP (budget annuel maximal de 200 k€ sur maximum 2 ans)¹⁰.

	Durée	Limites	Nature
Crédit de recherche CDR	2 ans ¹¹	5 – 30 k€/an	Fonctionnement, fonctionnement de support, petit équipement, colloques, ...
Équipement EQP	2 ans	30 – 200 k€	Pour un projet ou des thèmes de recherche
Mandat d'impulsion scientifique MIS	2 ans	≤ 150 k€/an	Fonctionnement, équipement, personnel
Projet de recherche PDR	2 ou 4 ans	30 – 80 k€/an	Si mono-universitaire - 0 à 1 ETP max. 50k€ sans CV - Fonctionnement, fonctionnement de support, équipement max. 30k€ (ou max. 60k€ si pas de personnel)
		30 – 115 k€/an	Si pluri-universitaire : - 0 à 2 ETP max. 100k€ sans CV - Fonctionnement, fonctionnement de support, équipement max. 15k€ (ou max. 60k€ si coûts de personnel réduits, tout en respectant la limite max. 115k€)

Les analyses ci-après présentent d'une part le budget médian sollicité (par instrument, étant donné que les différents instruments autorisent différents budgets annuels), et d'autre part les taux de succès en termes de budget, i.e. la proportion de budget accordé par rapport au budget total sollicité par les candidates et candidats.

¹⁰ Source : mini-guide appel crédits et projets F.R.S.-FNRS (https://www.frs-fnrs.be/docs/Reglement-et-documents/FRS-FNRS_MiniGuide2020_Credits_FR.pdf).

¹¹ Pour les CDR, possibilité d'utiliser le crédit sur 3 ans.

On observe ici que les montants sollicités médians, par instrument, sont très similaires entre promotrices et promoteurs (Figure 14). Au total, et contrairement à l'année précédente, le montant moyen sollicité par les femmes en 2020 est légèrement supérieur à celui des hommes (173,8 k€ pour les femmes vs. 166,3 k€ pour les hommes).

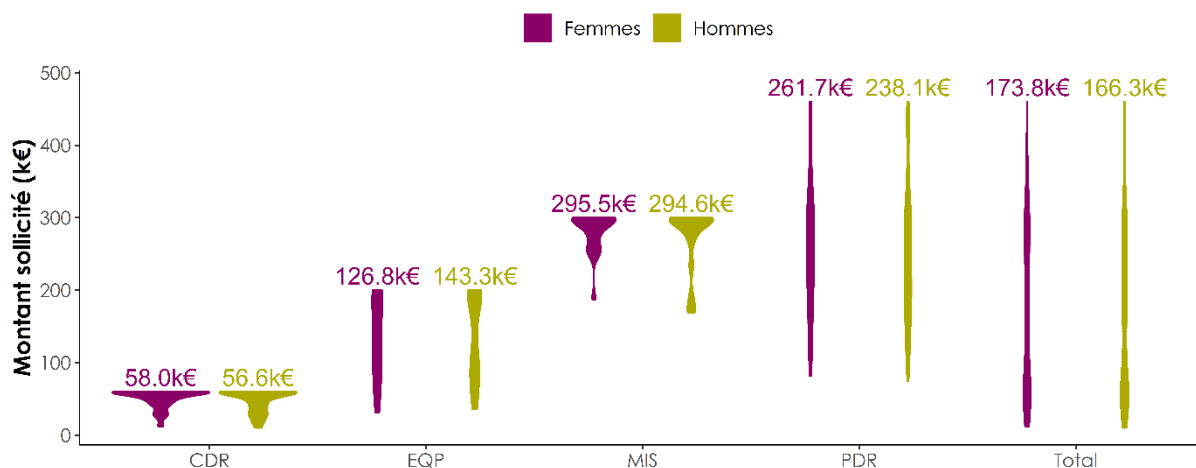


Figure 14. Distribution du budget et budget médian sollicité lors de l'appel Crédits & Projets 2020 pour les instruments CDR, EQP, MIS et PDR, par genre

Les taux de succès en termes de budgets octroyés des femmes ont été en 2020 plus élevés que ceux des hommes pour l'instrument MIS, et moindres en ce qui concerne les CDR, EQP et PDR (Figure 15).

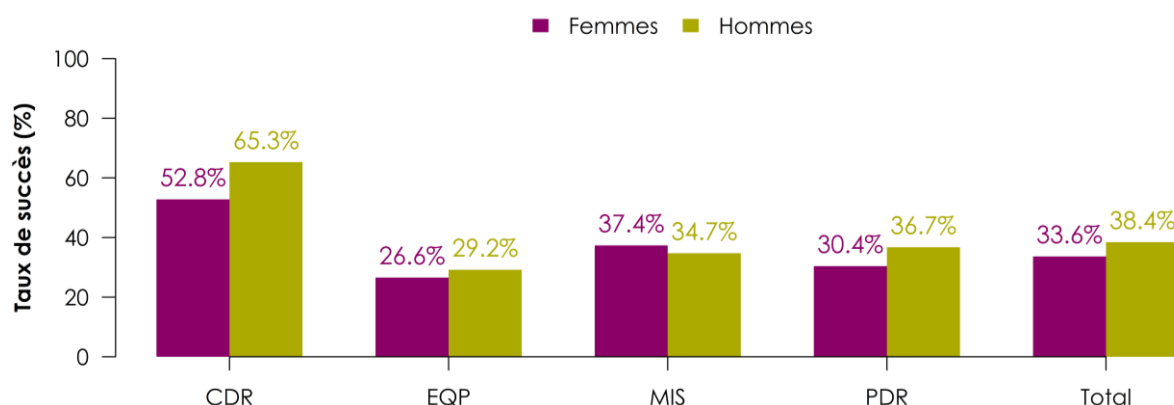


Figure 15. Taux de succès en termes de budgets octroyés lors de l'appel Crédits & Projets 2020 (montants totaux accordés / montants totaux sollicités), par genre

3.4. MANDATAIRES EN FONCTION

Cette section a pour vocation de présenter quelques chiffres relatifs aux mandataires F.R.S.-FNRS en fonction à un moment précis, à savoir le 1^{er} janvier 2021. Cette date a été choisie car elle permet de présenter un état de la situation au terme de l'année 2020. Les chiffres présentés ici ne comprennent pas le personnel lié au Télévie ni les personnes engagées par leurs promoteurs et promotrices dans le cadre de projets (financés par des conventions F.R.S.-FNRS mais employés par les universités).

Le financement de mandataires (temporaires ou permanents) représente la part la plus importante des dépenses annuelles du F.R.S.-FNRS. Les mandataires obtiennent leur mandat après une procédure de sélection compétitive s'inscrivant dans le cadre des appels Bourses & Mandats, FRIA ou FRESH organisés chaque année par le F.R.S.-FNRS. Les chercheurs qualifiés (mandataires permanents) peuvent solliciter lors des appels Bourses & Mandats une promotion au rang de Maître de recherches à partir de leur huitième année de service. Les Maîtres de recherches peuvent quant à eux solliciter une promotion au rang de Directeur de recherches à partir de leur quatrième année en tant que Maître de recherches.

		Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Mandats doctorants	ASP	216	219	435	49.7%	50.3%
	BSD	0	0	0	-	-
	SD	13	5	18	72.2%	27.8%
	CSD	7	7	14	50.0%	50.0%
	VETE-CCD	2	1	3	66.7%	33.3%
	FRESH	54	31	85	63.5%	36.5%
	FRIA	174	282	456	38.2%	61.8%
	Boursier I.U.E. Florence	2	1	3	66.7%	33.3%
	Total doctorants	468	546	1014	46.2%	53.8%
Mandats postdoctorants	Chargé de recherches	119	168	287	41.5%	58.5%
	Chercheur Clinicien	3	2	5	60.0%	40.0%
	Spécialiste Postdoctorant	12	12	24	50.0%	50.0%
	Collaborateur scientifique	8	4	12	66.7%	33.3%
	Total postdoctorants	142	186	328	43.3%	56.7%
Mandats permanents	Chercheur qualifié	66	111	177	37.3%	62.7%
	Maître de recherches	40	85	125	32.0%	68.0%
	Directeur de recherches	26	72	98	26.5%	73.5%
	Total permanents	132	268	400	33.0%	67.0%
Total		742	1000	1742	42.6%	57.4%

Table 6. Répartition des mandataires F.R.S.-FNRS en fonction au 1^{er} janvier 2021 (hors Télévie), par genre et par type de mandat (valeurs absolues et proportions)

De manière globale, on n'observe pas de déséquilibre flagrant entre hommes et femmes parmi les mandataires en fonction (**42,6%** de femmes pour **57,4%** d'hommes), même si les hommes sont globalement plus nombreux (Table 6).

On observe cependant, comme c'était le cas au niveau des candidatures, une diminution des proportions de femmes en fonction qui dépend directement du niveau du mandat considéré. En effet, si au niveau des mandats doctoraux les proportions de femmes et d'hommes sont quasiment identiques (**46,2%** de femmes), les proportions de femmes diminuent légèrement au niveau des mandats postdoctoraux temporaires (**43,3%** de femmes) et de manière plus importante encore au niveau des mandats permanents (**33,0%** de femmes).

De même, la diminution progressive de la proportion de femmes avec l'augmentation du niveau du mandat s'observe également parmi les mandataires permanents (**37,3%** de femmes parmi les CQ, **32,0%** parmi les MR et **26,5%** parmi les DR).

Ce déséquilibre en termes de proportion de femmes au fur et à mesure que le niveau du mandat augmente s'observait déjà en 1968 et en 2008, bien qu'il semblerait toutefois qu'il soit légèrement moins accentué aujourd'hui (Figure 16).

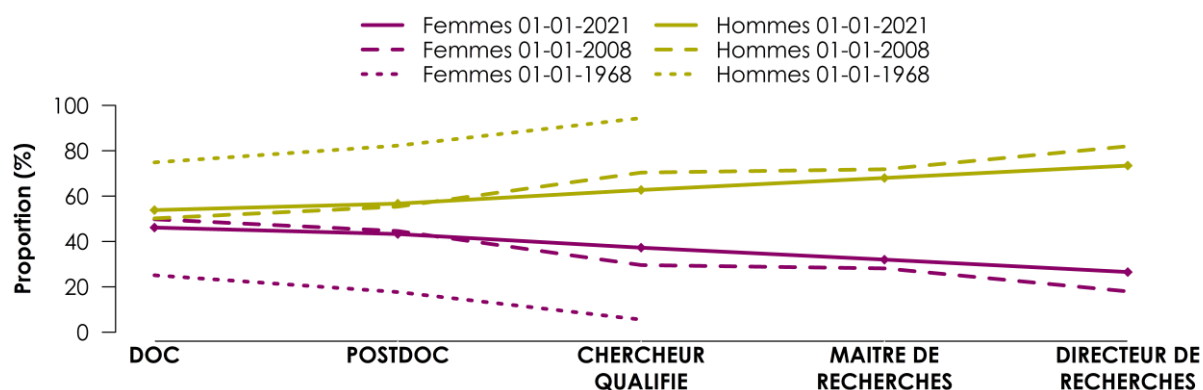


Figure 16. Proportion de femmes et d'hommes parmi les mandataires en fonction du niveau doctoral (ASP, BSD, SD, CSD, VETE-CCD, FRESH, FRIA et Bourses de doctorat de l'IUE de Florence), postdoctoral (Chargé de recherches, SPD, Chercheur Clinicien, Collaborateur Scientifique) et des mandats permanents (Chercheur qualifié, Maître de recherches, Directeur de recherches)

Enfin, tout comme pour les candidatures (cf 3.1, [Figure 3](#)) et tous mandats confondus, les femmes sont nettement plus minoritaires en SEN (**24,5%** au total), et majoritaires en SHS (**53,4%**) et SVS (**52,6%**) ([Table 7](#) et [Figure 18](#)). A titre de comparaison, 22,5%, 52,6% et 48,9% des candidats en SEN, SHS et SVS respectivement étaient des femmes en 2020 ([Figure 3](#)). Au niveau des mandataires permanents, **43,5%** des mandataires en SVS et **39,3%** en SHS sont des femmes. Seulement **18,7%** des mandataires permanents en SEN sont des femmes.

	Grand Domaine Scientifique	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Doctorants	FORE	9	1	10	90.0%	10.0%
	SEN	103	261	364	28.3%	71.7%
	SHS	154	109	263	58.6%	41.4%
	SVS	202	175	377	53.6%	46.4%
Postdoctorants	FORE	1	7	8	12.5%	87.5%
	SEN	25	97	122	20.5%	79.5%
	SHS	64	50	114	56.1%	43.9%
	SVS	52	32	84	61.9%	38.1%
Permanents	FORE	3	1	4	75.0%	25.0%
	SEN	29	126	155	18.7%	81.3%
	SHS	46	71	117	39.3%	60.7%
	SVS	54	70	124	43.5%	56.5%
Total	FORE	13	9	22	59.1%	40.9%
	SEN	157	484	641	24.5%	75.5%
	SHS	264	230	494	53.4%	46.6%
	SVS	308	277	585	52.6%	47.4%

Table 7. Répartition des mandataires F.R.S.-FNRS en fonction au 1^{er} janvier 2021 (hors Télévie), par genre, par type de mandat et par grand domaine scientifique (valeurs absolues et proportions)

La diminution progressive de la proportion de femmes avec l'augmentation du niveau du mandat s'observe dans les trois grands domaines scientifiques ([Figure 17](#) et [Figure 18](#)). Ceci est plus marqué en SVS et en SHS, grands domaines pour lesquels les proportions de femmes mandataires au niveau doctoral et postdoctoral sont plus élevées que les proportions d'hommes mandataires, tendance qui s'inverse pour les mandats de Maître de recherches et de Directeur de recherches.

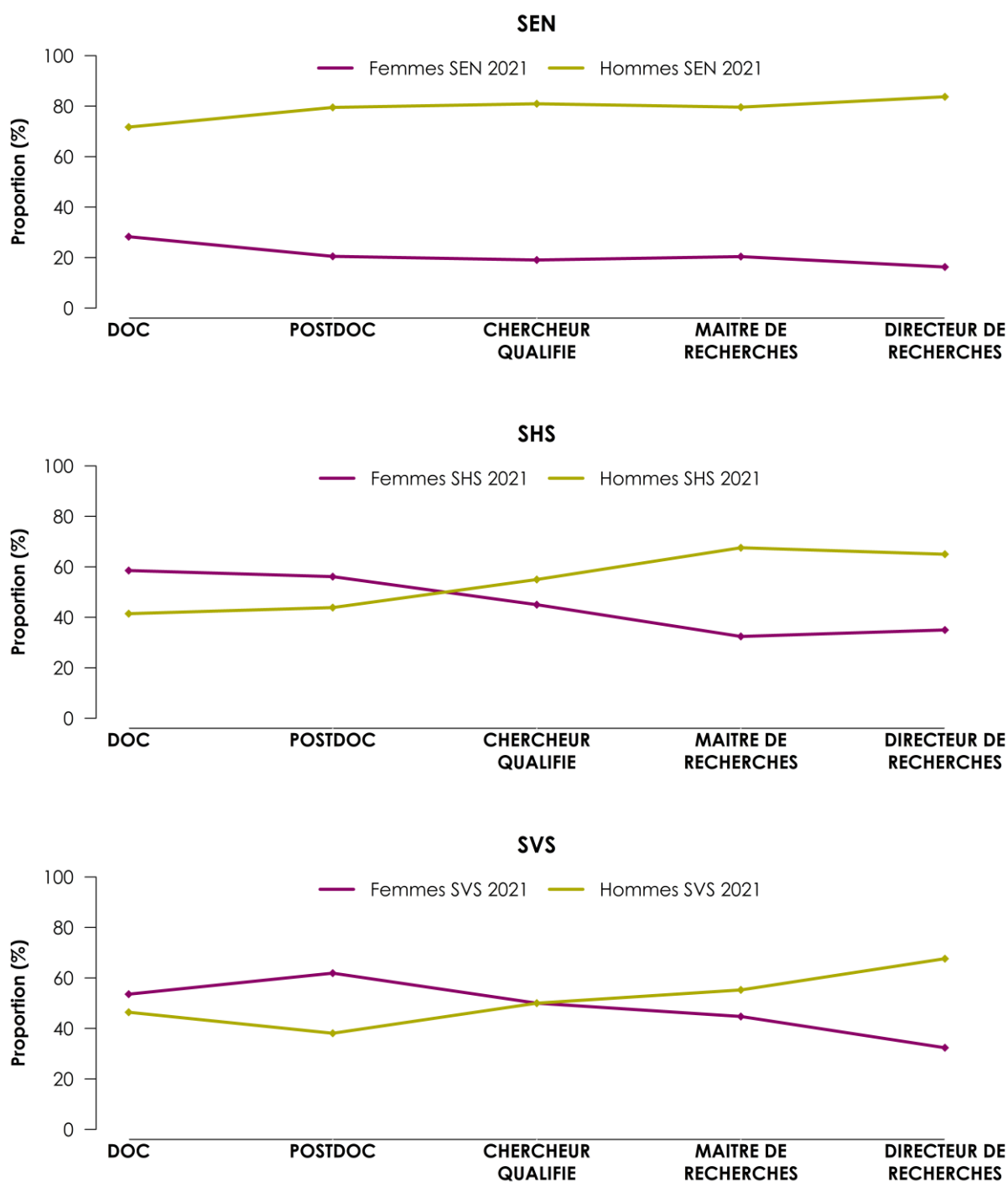


Figure 17. Proportion de femmes et d'hommes parmi les mandataires en fonction au 1^{er} janvier 2021 au niveau doctoral (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, FRESH, FRIA et Bourses de doctorat de l'IUE de Florence), postdoctoral (Chargé de recherches, SPD, Chercheur Clinicien, Collaborateur Scientifique) et des mandats permanents (Chercheur qualifié, Maître de recherches, Directeur de recherches), par grand domaine scientifique

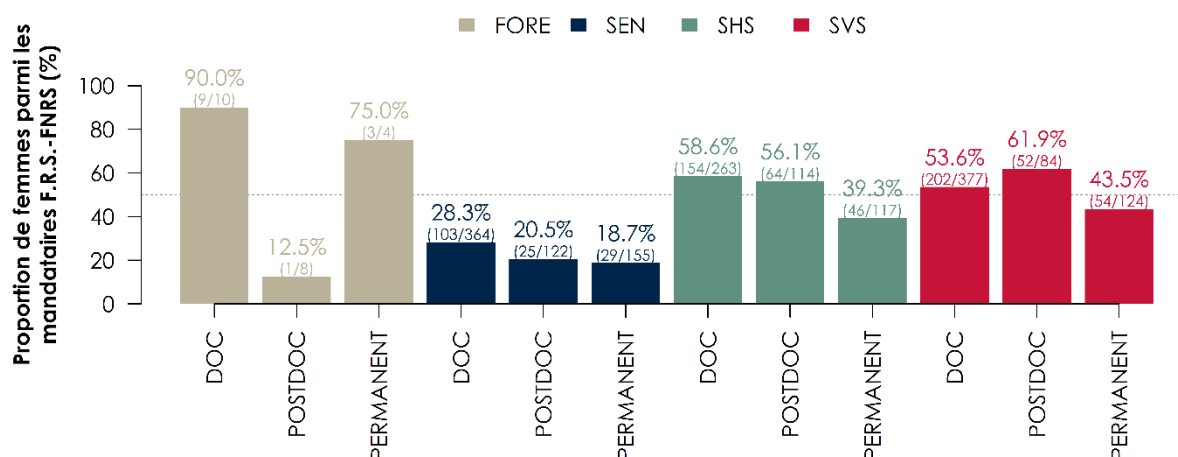


Figure 18. Proportion de femmes parmi les mandataires F.R.S.-FNRS en fonction au 1^{er} janvier 2021 (hors Télévie), par type de mandat et par grand domaine scientifique (valeurs absolues et proportions)

Lorsque l'on considère la proportion de femmes parmi les Aspirants, Chargés de recherches et les Chercheurs qualifiés au cours des 90 dernières années, on remarque que celle-ci a fortement augmenté depuis les premières nominations jusque dans les années 2010 (Figure 19).

Les premiers mandataires Aspirants ont été nommés en 1928. Au cours de l'année de la création du FNRS, 11 femmes et 15 hommes se sont vu octroyer une bourse doctorale. Toutefois, au cours de la décennie suivante, ce sont essentiellement des hommes qui ont bénéficié de ce mandat (**8,7%** de femmes au cours des années 30). La proportion de femmes n'a dès lors cessé d'augmenter pour dépasser de peu le seuil des 50% entre les années 2010 et 2019 (**52,5%**) (Figure 19). Cependant, en 2020, on observe une diminution de la proportion de femmes parmi les Aspirants (**46,6%**).

Quant aux mandats de Chargés de recherches, ce sont strictement et exclusivement des hommes qui en ont bénéficié au cours des premières années (de 1940 à 1950, année à laquelle la première femme a été nommée) (Figure 19). Tout comme pour les Aspirants, la proportion de femmes Chargés de recherches a néanmoins progressivement augmenté, pour atteindre **43,2%** entre les années 2010 et 2019. Comme pour le mandat d'Aspirant, on observe en 2020 une légère diminution de la proportion de femmes parmi les Chargés de recherches (**40,2%**).

Les premiers Chercheurs qualifiés du FNRS ont été nommés en 1942, et il aura fallu attendre 1954 pour qu'une femme soit nommée à ce titre (Figure 19). La proportion de femmes parmi les mandataires nommés Chercheurs qualifiés est de **33,6%** entre 2010 et 2019, et reste stable en 2020 (**33,3%**).

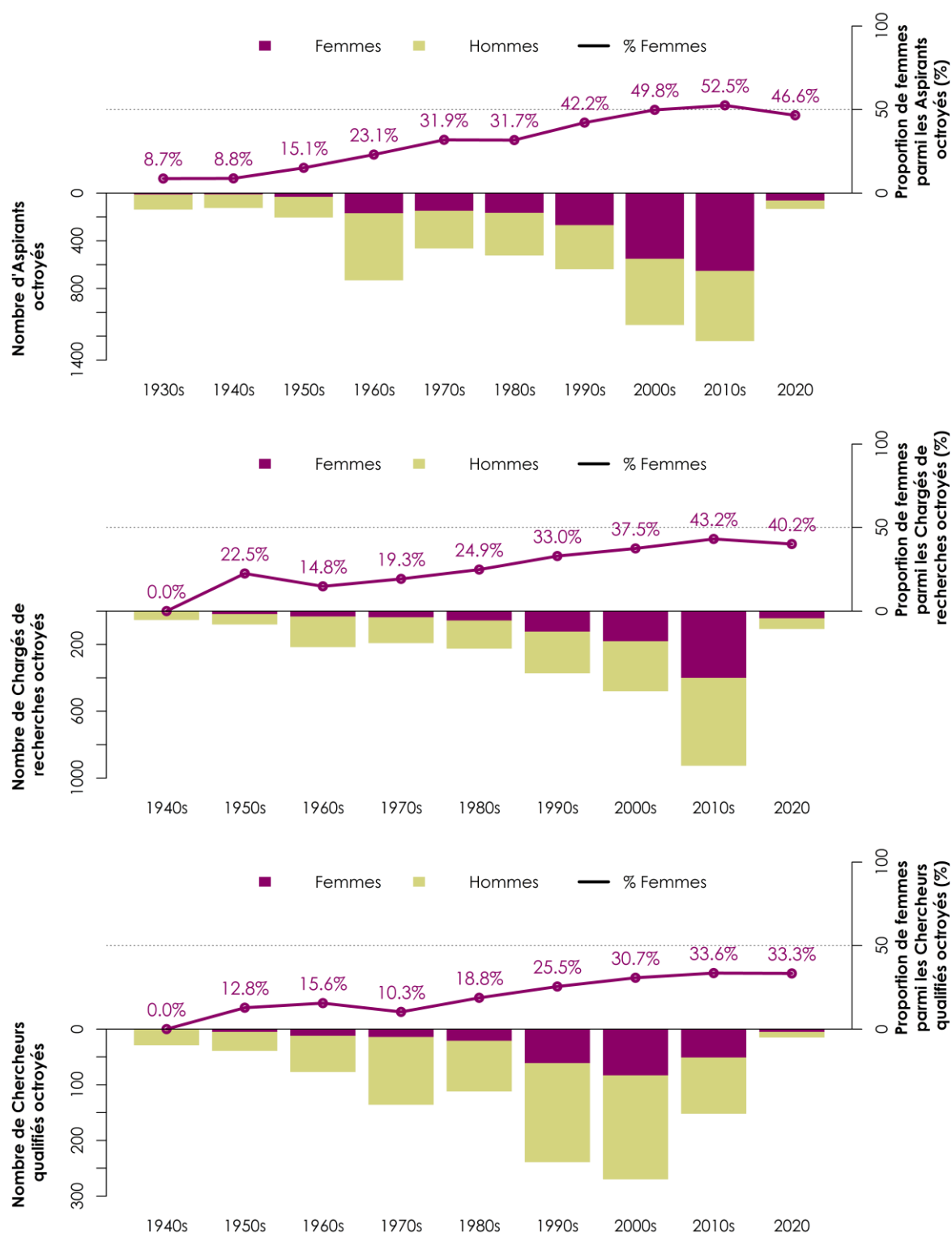


Figure 19. Evolution de la proportion de femmes parmi les Aspirants (en haut), Chargés de recherches (au milieu) et Chercheurs qualifiés (en bas) nommés depuis la création du F.R.S.-FNRS (une donnée manquante pour un Aspirant et un Chargé de recherches ; 1950s : de 1950 à 1959)

La proportion de femmes boursières du FRIA (Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et l'Agriculture), en revanche, n'a pas tellement augmenté malgré des fluctuations depuis 1994, date à laquelle le Fonds FRIA a été rattaché au F.R.S.-FNRS en tant que Fonds associé. En 2020, celle-ci était de **41,0%** (Figure 20).

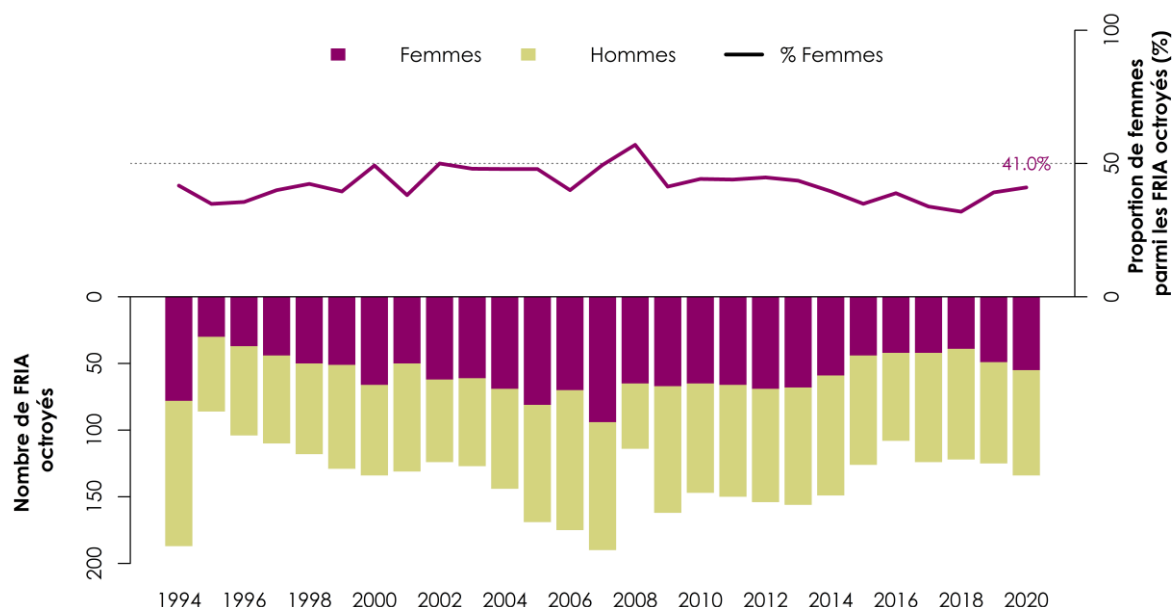


Figure 20. Evolution de la proportion de femmes parmi les bourses FRIA octroyées depuis que le Fonds FRIA est rattaché au F.R.S.-FNRS en tant que Fonds associé.

Les proportions de femmes parmi les Maîtres de recherches promus et les Directeurs de recherches promus ont également augmenté depuis les premières nominations (en 1973 et 1987 pour respectivement les MR et DR), bien que l'évolution soit moins importante que pour les mandats ASP, CR et CQ (Figure 21). Toutefois, l'accès au titre de MR ou DR est, par définition, réservé aux Chercheurs qualifiés mandataires, parmi lesquels les femmes sont sous-représentées. Au vu de l'augmentation progressive des proportions de femmes parmi les Chercheurs qualifiés¹², on peut s'attendre à ce que la proportion de femmes MR et DR continue à augmenter au cours des années à venir. On observe toutefois une légère diminution de cette proportion au cours des années 2010 par rapport à la décennie précédente (2000-2009), mais la proportion de femmes MR et DR augmente de nouveau en 2020.

De manière générale, on observe donc une **féménisation progressive** des mandataires F.R.S.-FNRS au cours des années, en particulier dans les grands domaines des Sciences Humaines et Sociales et des Sciences de la Vie et de la Santé.

¹² Au 1^{er} janvier 2021, **43,5%** des mandataires permanents en SVS, **39,3%** en SHS et **18,7%** en SEN étaient des femmes (Table 7).

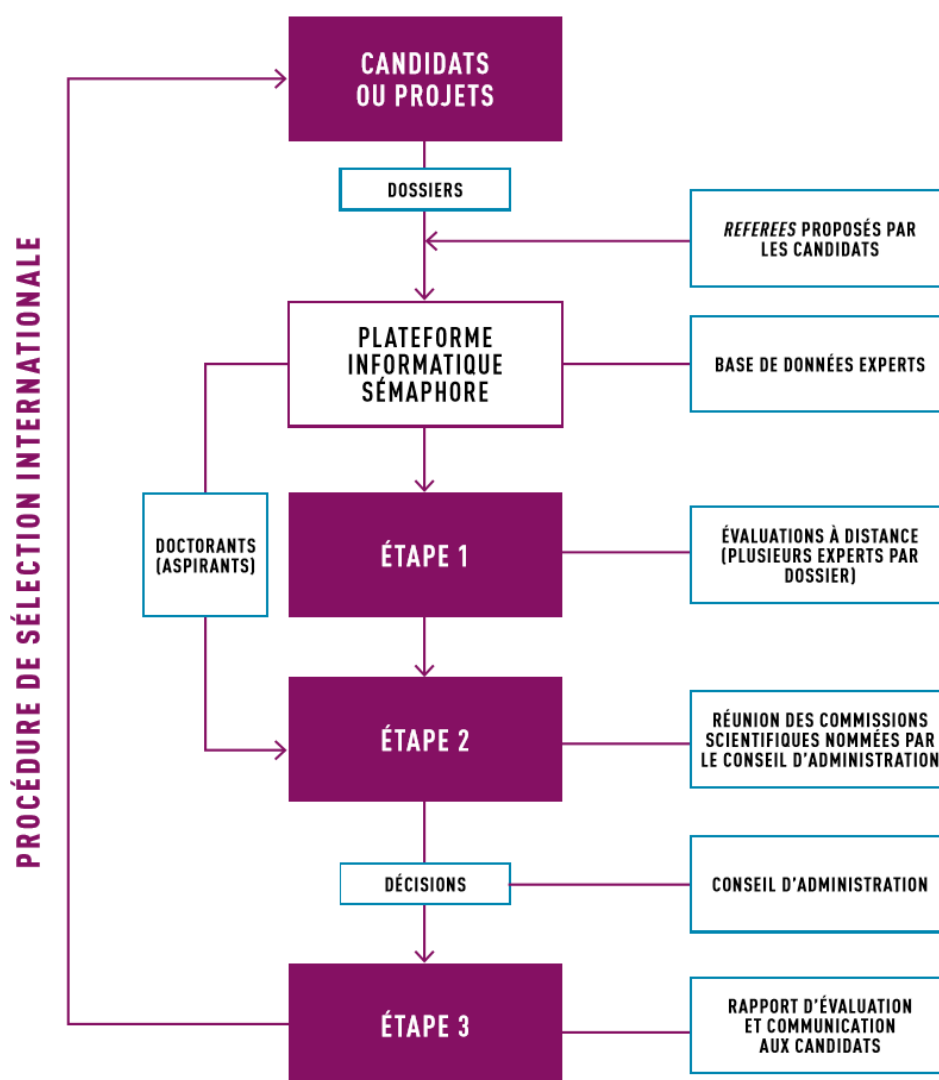


Figure 21. Evolution de la proportion de femmes parmi les Maîtres de recherches et Directeurs de recherches (1980s : de 1980 à 1989)

3.5. EVALUATION

Dans le cadre de cette section, nous nous sommes penchés sur les proportions relatives d'hommes et de femmes parmi les experts évaluateurs officiant pour le F.R.S.-FNRS.

Ces derniers sont répartis en deux groupes en fonction de l'étape du processus d'évaluation à laquelle ils participent : les experts à distance, qui participent à la première étape du processus d'évaluation (définis ici comme ayant effectué en 2020 une ou plusieurs évaluations de demandes de financement à distance pour le Fonds) et les membres des Commissions scientifiques qui participent à la seconde étape du processus (définis ici comme faisant partie d'une des 14 Commissions scientifiques dans le cadre de l'appel Bourses et Mandats 2020, premier appel organisé lors de cette année).



En 2020, **3355** expertes et experts à distance distincts ont réalisé au minimum une évaluation pour le Fonds dans le cadre d'un de ses deux principaux appels (Bourses et Mandats 2020 et Crédits & Projets 2020). Ces experts sont issus exclusivement d'institutions situées hors Fédération Wallonie-Bruxelles (et principalement en dehors de la Belgique), sélectionnés en majorité parmi les personnes présentes dans la base de données du F.R.S.-FNRS (constituée de **15342** profils d'experts en date du 26 août 2021). Ceux-ci ont accepté d'évaluer pour le Fonds une ou plusieurs demandes de financement en 2020. Dans ce cadre, ils sont invités à prendre connaissance du dossier (accessible en ligne via e-space) et à l'évaluer via un formulaire en ligne selon un certain nombre de critères prédéfinis et connus des candidates et candidats. Chaque demande de financement (hors demande de financement doctoral) est évaluée par 3 à 5 expertes ou experts à distance de manière indépendante, le nombre d'experts dépendant du type de dossiers. Leurs évaluations sont ensuite transmises aux membres des Commissions scientifiques qui attribueront une note finale aux différentes demandes reçues et établiront un classement des demandes de financement reçues par instrument. Les rapports d'évaluation sont également transmis aux candidates et candidats en fin de processus (de manière anonyme, avec la note finale attribuée par la Commission).

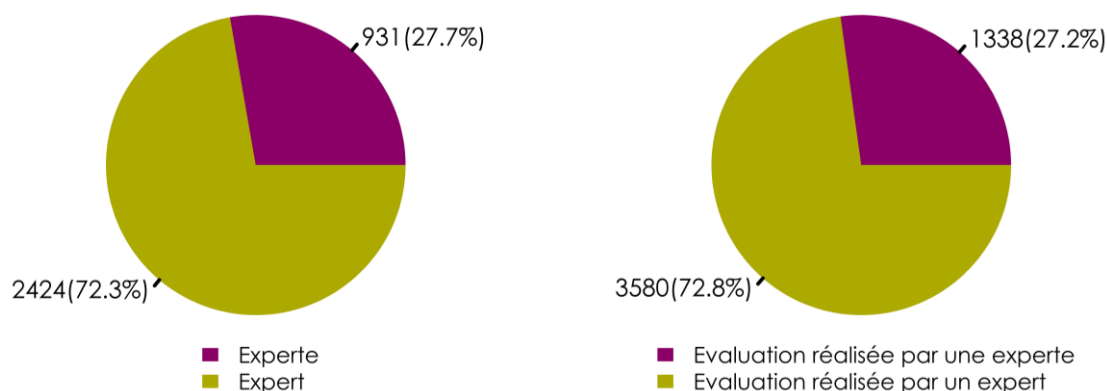


Figure 22. Répartition par genre des 3355 experts ayant effectué au minimum une évaluation à distance pour le F.R.S.-FNRS en 2020 (gauche), et répartition par genre des auteurs des 4918 évaluations effectuées (certains experts effectuent plusieurs évaluations pour le Fonds par année ; droite)

En 2020, **27,7%** des experts ayant effectué au minimum une évaluation à distance pour le Fonds étaient des femmes, et **27,2%** des évaluations ont été effectuées par des femmes (certains experts effectuent plusieurs évaluations au cours de la même année) (Figure 22). On observe une grande variabilité de la proportion de femmes expertes entre grands domaines : **15,1%** des experts ayant effectué au minimum une évaluation à distance en SEN sont des femmes contre **28,7%** en SVS et **39,3%** en SHS (Figure 23). Par ailleurs, on observe que les expertes ont plus fréquemment refusé une évaluation à distance que les experts, et ce de manière similaire dans les trois grands domaines scientifiques (Figure 23).

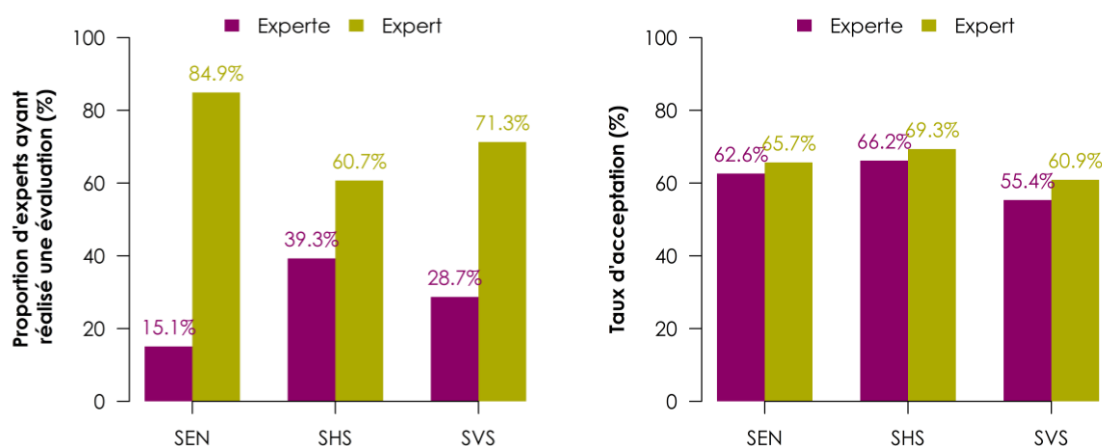


Figure 23. Répartition par genre et par grand domaine des 3355 experts ayant effectué au minimum une évaluation à distance pour le F.R.S.-FNRS en 2020 (gauche), et taux d'acceptation par genre et par grand domaine des experts à distance ayant été invités à réaliser une évaluation à distance pour le F.R.S.-FNRS en 2020 (droite)

Les experts restent donc pour la majorité d'entre eux des hommes, malgré une légère augmentation de la proportion d'évaluations réalisées par des expertes au cours des dernières années (Figure 24). Par ailleurs, **26,9%** des 15342 experts présents dans la base de données du F.R.S.-FNRS sont des femmes. Le F.R.S.-FNRS, conscient de ce déséquilibre, a décidé d'adopter une attitude proactive face à ce problème en incluant parmi les consignes régissant le choix des experts à distance la nécessité de respecter, dans la mesure du possible, un équilibre de genre parmi les experts sélectionnés. Néanmoins, le F.R.S.-FNRS n'a que peu de prise sur l'acceptation ou le refus des experts d'évaluer des propositions et ne peut donc que difficilement garantir un équilibre des genres parmi les expertes et experts qui effectuent des évaluations à distance. Par ailleurs, les experts sélectionnés étant des membres académiques issus d'universités en Flandre ou à l'international, la répartition par genre des experts sollicités par le F.R.S.-FNRS reflète également indirectement la proportion de femmes parmi les académiques des universités des différents pays (Figure 25 et Table 8).

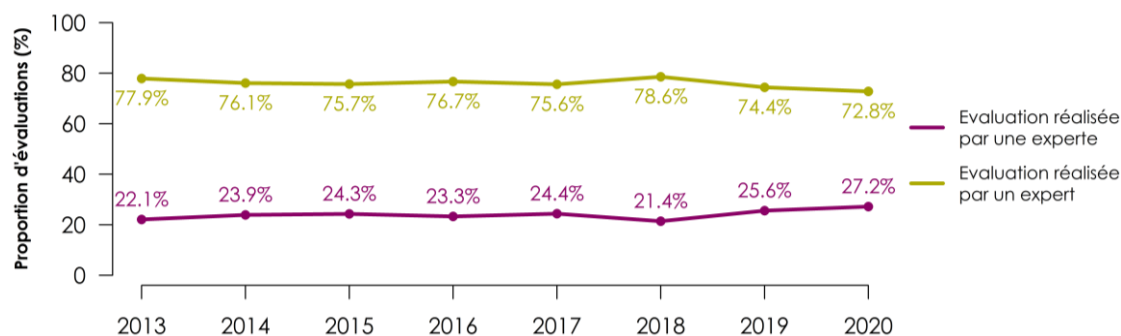


Figure 24. Répartition par genre des auteurs des évaluations effectuées (certains experts effectuent plusieurs évaluations pour le Fonds par année), au cours des dernières années

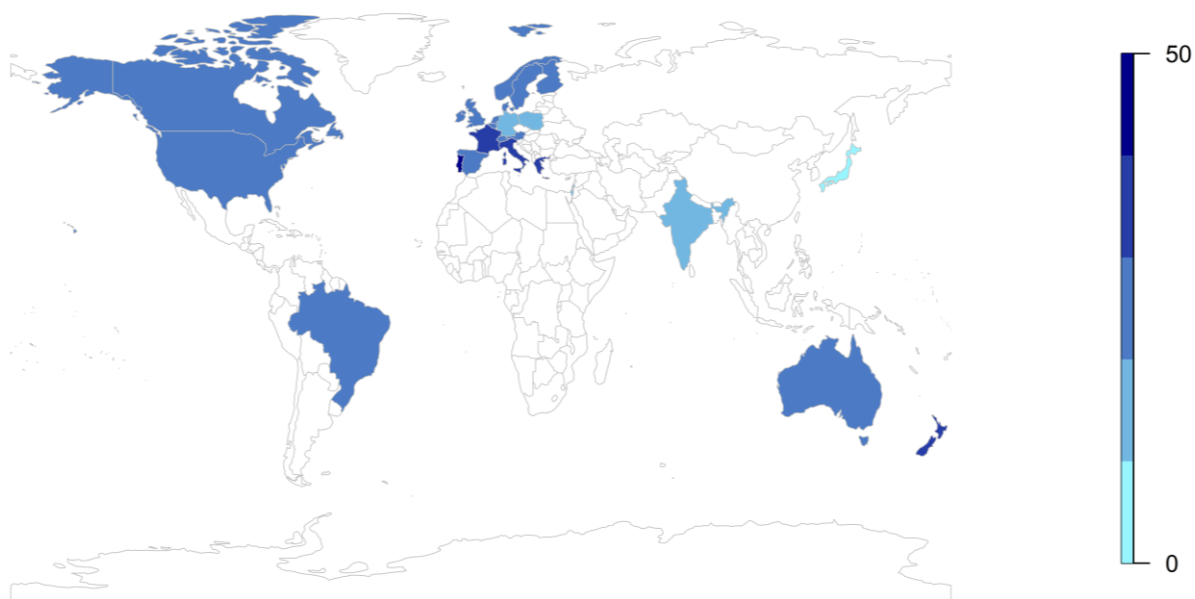


Figure 25. Mappemonde de la proportion de femmes parmi les experts des différents pays présents dans la base de données du F.R.S.-FNRS pour les pays comprenant au moins 50 experts

Pays de l'institution principale	Proportion de femmes (%)	Nombre d'experts
Portugal	42,6%	136
Nouvelle Zélande	34,6%	52
France	32,0%	4291
Italie	30,2%	718
Grèce	30,1%	103
Australie	29,4%	306
Canada	26,9%	721
Espagne	26,9%	465
Royaume-Uni	26,1%	1266
Autriche	25,7%	101

Table 8. Liste des 10 pays présentant la plus grande proportion de femmes expertes parmi les pays comprenant au moins 50 experts dans la base de données du F.R.S.-FNRS

	Femmes	Hommes	Total	% Femmes membres CS	% Hommes membres CS
FORESIGHT (Interdisciplinaire : développement durable)	2	13	15	13.3%	86.7%
SEN-1 (Chimie, matériaux)	4	11	15	26.7%	73.3%
SEN-2 (Mathématiques, physique, astronomie)	3	12	15	20.0%	80.0%
SEN-3 (Sciences de l'ingénieur)	5	10	15	33.3%	66.7%
SEN-4 (Sciences de la terre, biologie, agronomie)	2	13	15	13.3%	86.7%
SHS-1 (Sociologie, anthropologie, communication, sciences politiques)	4	11	15	26.7%	73.3%
SHS-2 (Psychologie, sciences de l'éducation)	6	9	15	40.0%	60.0%
SHS-3 (Littérature, arts, philosophie, linguistique)	3	12	15	20.0%	80.0%
SHS-4 (Histoire, archéologie)	6	9	15	40.0%	60.0%
SHS-5 (Economie, droit)	5	10	15	33.3%	66.7%
SVS-1 (Génétique, génomique, biochimie, biologie cellulaire)	5	10	15	33.3%	66.7%
SVS-2 (Physiologie, immunologie, microbiologie)	5	10	15	33.3%	66.7%
SVS-3 (Neurosciences)	4	11	15	26.7%	73.3%
SVS-4 (Recherche translationnelle, médecine, sciences pharmaceutiques, dentisterie, santé publique)	4	11	15	26.7%	73.3%
TOTAL	58	152	210	27.6%	72.4%

Table 9. Répartition par genre des membres des différentes Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS lors de l'appel Bourses & Mandats 2020

Les Commissions scientifiques thématiques (au nombre de 14) sont composées de **210** membres au total (dont 40% issus d'institutions FWB et 60% issus d'institutions situées en dehors de la FWB, y compris la fonction de Président).

Les Commissions scientifiques (et jurys) attribuent collégalement les notes finales aux demandes de financement reçues et établissent des priorités en termes de financement (classements). Pour ce faire, leurs membres se basent notamment sur les évaluations à distance reçues (si des évaluations à distance sont prévues dans le cadre de l'instrument de financement considéré). Ils rédigent pour chaque dossier un rapport final qui sera transmis au candidat. Les classements qu'ils établissent sont transmis au Conseil d'administration du Fonds qui se base sur ceux-ci au moment de prendre les décisions d'octroi.

Les membres des Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS et des jurys FRESH et FRIA étaient à nouveau majoritairement des hommes en 2020 (Table 9 et Table 10). La proportion de femmes augmente toutefois d'année en année depuis 2016 (**27,6 %** en 2020 ; Figure 26).

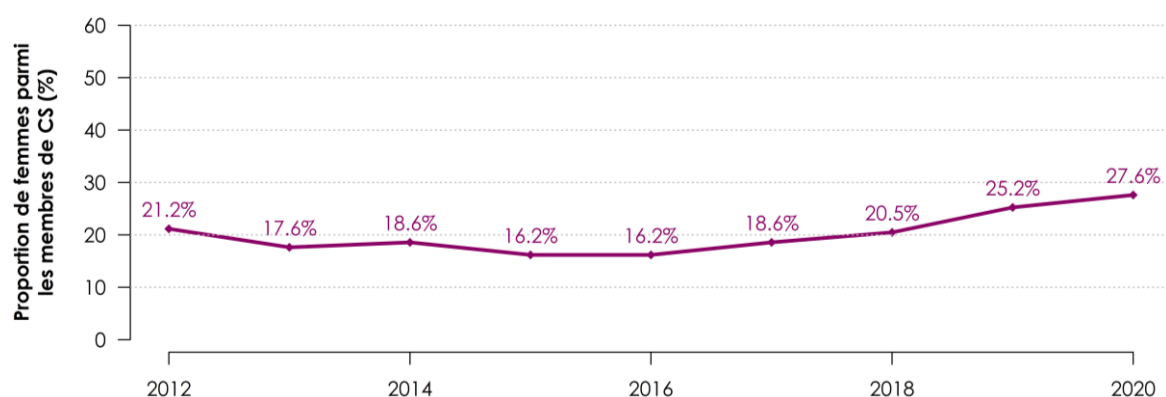


Figure 26. Evolution de la proportion de femmes parmi les membres des Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS lors des derniers appels Bourses & Mandats

Au cours des dernières années (de 2015 à 2020, Figure 27), la proportion de femmes membres de Commissions SEN et SVS a augmenté pour toutes les Commissions. En SHS, on observe une plus grande disparité entre Commissions. En effet, la proportion de femmes membres de Commissions a augmenté au cours des dernières années en SHS-1, SHS-2 et SHS-5, est restée stable en SHS-4 et a diminué en SHS-3.

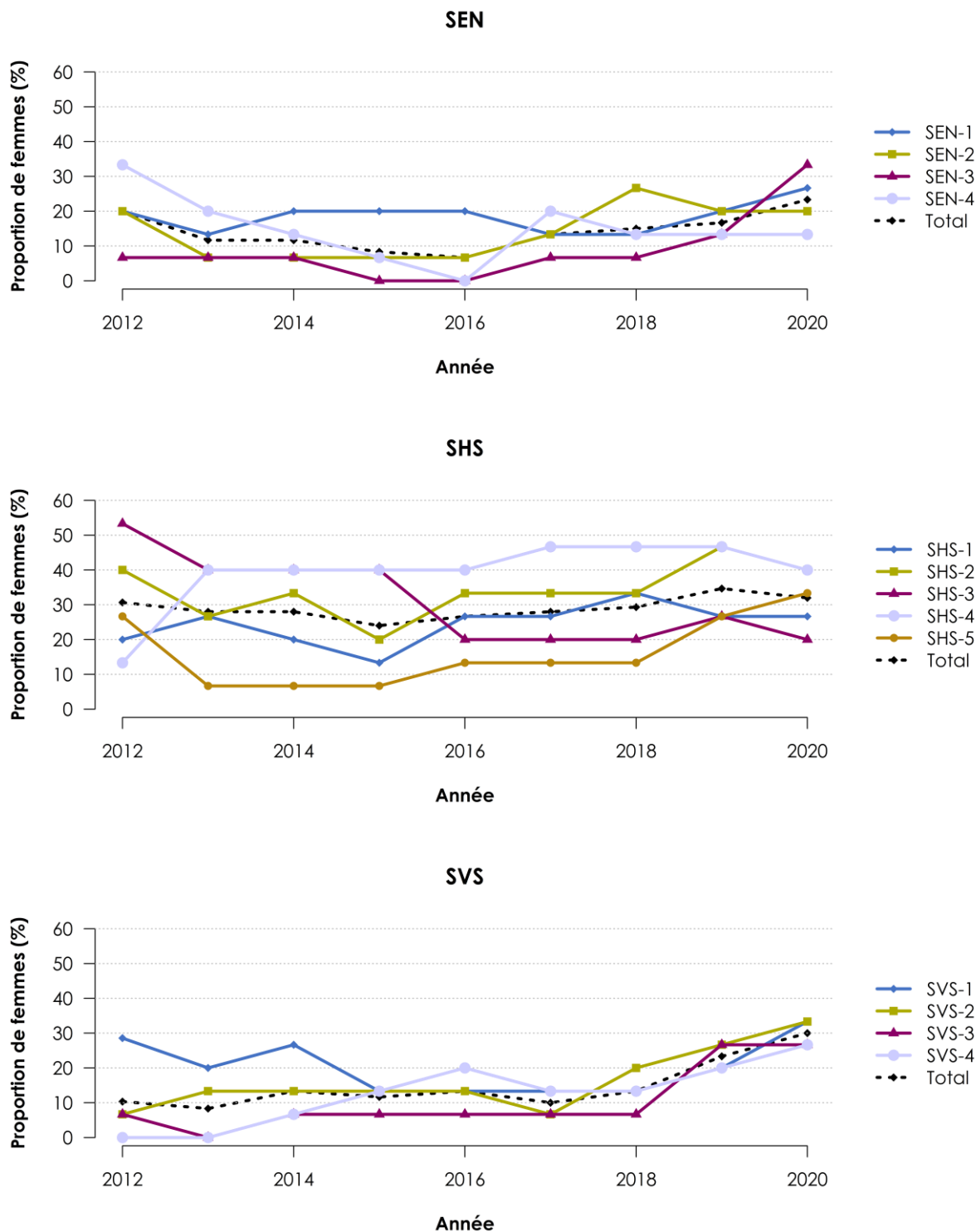


Figure 27. Evolution des proportions de femmes parmi les membres des différentes Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS pour l'appel Bourses & Mandats, au cours des dernières années et par grand domaine scientifique

En 2020, les 38 jurys FRIA étaient composés de **331** membres, et les jurys FRESH étaient composés de **42** membres, répartis en 2 jurys (Défis culturels et Défis économiques et sociaux).

		Femmes	Hommes	Total	% Femmes membres jury	% Hommes membres jury
FRESH	Défis culturels	9	12	21	42.9%	57.1%
	Défis économiques et sociaux	6	15	21	28.6%	71.4%
	Total FRESH	15	27	42	35,7%	64,3%
FRIA	LS1	4	14	18	22.2%	77.8%
	LS2	5	13	18	27.8%	72.2%
	LS3	7	11	18	38.9%	61.1%
	LS4	8	10	18	44.4%	55.6%
	LS5	7	10	17	41.2%	58.8%
	LS6	7	10	17	41.2%	58.8%
	LS7	4	5	9	44.4%	55.6%
	LS8	10	17	27	37.0%	63.0%
	LS9	5	11	16	31.2%	68.8%
	PE1	3	15	18	16.7%	83.3%
	PE2	0	9	9	0.0%	100.0%
	PE3	0	9	9	0.0%	100.0%
	PE4	6	12	18	33.3%	66.7%
	PE5	7	20	27	25.9%	74.1%
	PE6	0	18	18	0.0%	100.0%
	PE7	0	18	18	0.0%	100.0%
	PE8	3	29	32	9.4%	90.6%
	PE9	3	5	8	37.5%	62.5%
	PE10	2	14	16	12.5%	87.5%
	Total FRIA	81	250	331	24,5%	75,5%

Table 10. Répartition par genre des membres des Jurys FRESH et FRIA lors des appels FRESH et FRIA 2020

Au cours des dernières années (de 2016 à 2020, [Figure 28](#)), la proportion de femmes membres de jurys FRESH est restée globalement stable. En effet, tandis que la proportion de femmes membres du jury « Défis culturels » a globalement augmenté (de 33,3% en 2016 à 42,9% en 2020), la proportion de femmes membres du jury « Défis économiques et sociaux » a globalement diminué (de 40,0% en 2016 à 28,6% en 2020).

En ce qui concerne les jurys FRIA, on observe une augmentation de la proportion de femmes membres des jurys LS (grand domaine : SVS ; de 28,8% en 2016 à 36,1% en 2020) tandis que la proportion de femmes membres des jurys PE (grand domaine : SEN) a peu évolué (13,9% en 2020) ([Figure 28](#)). Au total, la proportion de femmes membres de jurys FRIA n'a que légèrement augmenté au cours des dernières années (de 21,5% en 2016 à 24,5% en 2020).

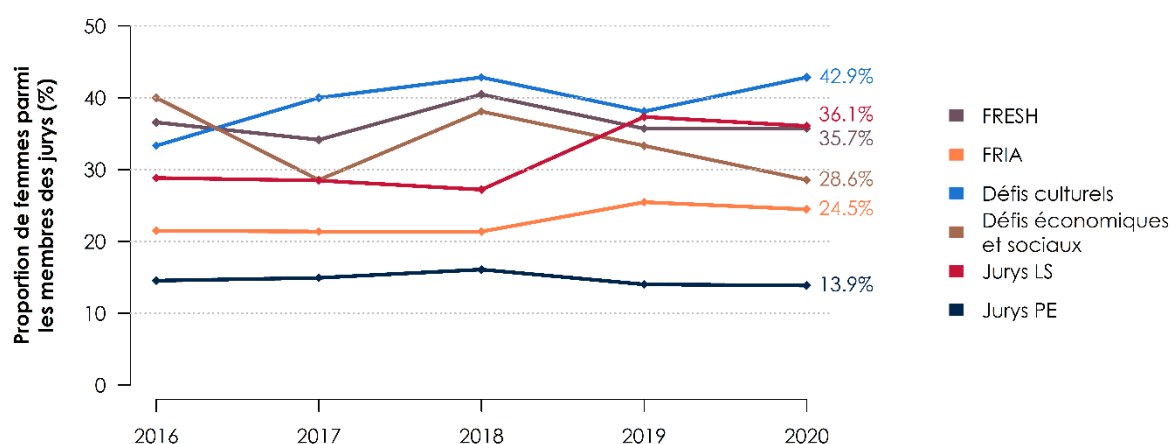


Figure 28. Evolution des proportions de femmes parmi les membres des différents jurys FRESH (jurys « Défis culturels » et « Défis économiques et sociaux ») et FRIA (jurys LS et PE), au cours des dernières années

Malgré l'augmentation de la proportion de femmes membres de Commissions au cours des dernières années, pour la majorité des Commissions, celle-ci reste encore largement inférieure à la proportion de femmes candidates ([Figure 29](#)). Ceci peut s'expliquer du fait que dans certains domaines scientifiques, la représentation des femmes parmi les académiques du domaine est relativement faible, ce qui rend difficile la composition d'une commission équilibrée en termes de genre. Toutefois il est important de noter que, suite à la volonté de rééquilibrage du genre au sein des Commissions scientifiques, en SEN-1, SEN-2 et SEN-3, la proportion de femmes membres de commissions dépasse cette année la proportion de femmes parmi les candidatures.

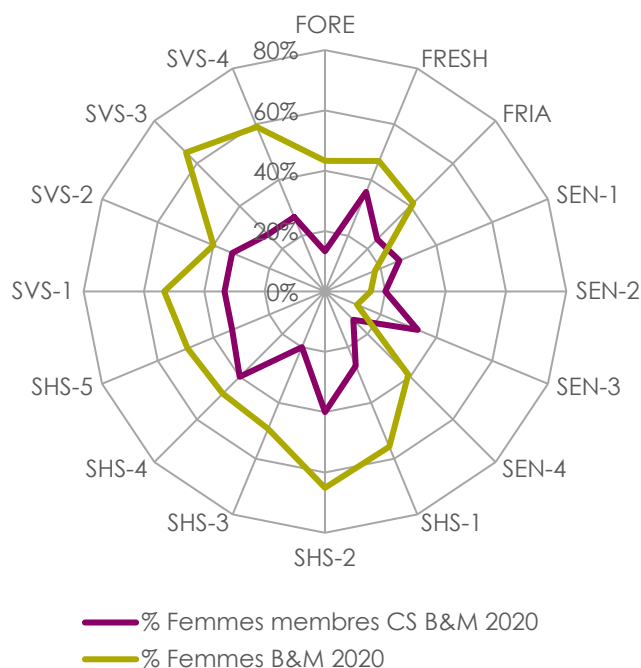


Figure 29. Proportion de femmes parmi les candidatures à l'appel Bourses & Mandats 2020 (tous instruments confondus) et parmi les membres des différentes Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS ayant siégé au même appel

En ce qui concerne la fonction de présidents des Commissions scientifiques, celle-ci était en 2020 quasi exclusivement remplie par des hommes (**85,7%**, Figure 30). Le F.R.S.-FNRS en est conscient et sensibilise de manière régulière le Comité d'accompagnement (les membres des Commissions scientifiques sont nommés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité d'accompagnement) aux questions d'équilibre de genre au sein des Commissions scientifiques, notamment parmi les Présidents. Le mandat des membres HFWB des Commissions étant d'une durée de 3 ans renouvelable une fois (1 an pour les membres FWB renouvelable trois fois), les rééquilibrages sont longs à mettre en place. Cependant, suite à l'augmentation de la proportion de femmes parmi les membres de Commissions, le nombre de présidentes devrait également augmenter au cours des prochaines années.

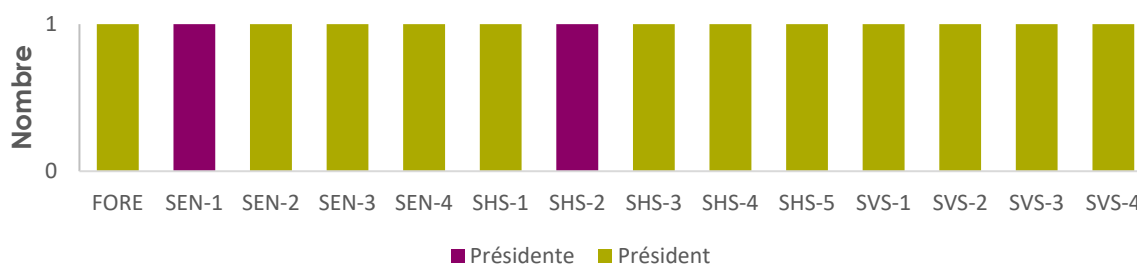


Figure 30. Répartition par genre des Présidents des Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS (appel Bourses & Mandats 2020)

3.6. GOUVERNANCE

Le F.R.S.-FNRS et ses Fonds associés sont administrés chacun par un Conseil d'administration ou un Comité de gestion composés de représentants des institutions universitaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que de personnalités du monde économique, social et politique.

Le Conseil d'administration est compétent pour :

- la gestion et l'attribution des moyens financiers accordés par les différentes Autorités (Fédération Wallonie-Bruxelles et État fédéral),
- la représentation auprès des institutions scientifiques internationales et les contributions y afférant,
- l'octroi des Prix, distinctions ou dotations particulières attribués grâce à des donations ou legs particuliers,
- la réalisation des tâches administratives nécessaires à l'exécution de ces compétences.

Le Bureau du Conseil d'administration étudie toutes les questions qui doivent être soumises au Conseil d'administration et lui fait les propositions. Il fait de même pour toute autre question dont l'examen lui aurait été confié par le Conseil.

Sous la tutelle du F.R.S.-FNRS, les "Fonds associés" sont des institutions scientifiques spécialisées en prise directe avec l'évolution de la recherche. Leur structure et leur fonctionnement ont été conçus de manière telle qu'ils forment, ensemble, un tout cohérent. Cette cohérence est garantie par l'existence d'une administration unique sur laquelle s'appuie l'action des différents Fonds. Les procédures d'introduction et de sélection des demandes sont identiques. Alors que le F.R.S.-FNRS, le FRIA et le FRESH financent essentiellement des recherches individuelles (appels Bourses & Mandats, FRESH, FRIA et Crédits & Projets), les autres Fonds associés (IISN, FRSM, FRFC, FRFS, EOS) subventionnent principalement des programmes de recherche présentés par des laboratoires (via différents types de crédits et projets). Le FRArt, créé en 2018, finance quant à lui des projets de recherche en art menés par des artistes-chercheurs à titre individuel ou collectif et validés par une ou plusieurs Ecoles Supérieures des Arts. Le soutien financier alloué aux promoteurs et aux promotrices leur permet d'engager le personnel requis, d'acquérir l'équipement nécessaire et de couvrir les frais de fonctionnement.

Le Comité d'accompagnement (COMA) est composé d'une part de 12 académiques représentant les différentes institutions universitaires de la Fédération Wallonie Bruxelles et les différents grands domaines scientifiques et, d'autre part, de la Secrétaire Générale du F.R.S.-FNRS. Il a pour rôle de proposer au Conseil d'administration les noms des intervenants scientifiques aux étapes successives de la procédure d'évaluation ex-ante des dossiers de candidature introduits auprès du F.R.S.-FNRS (Présidents, membres de Commissions scientifiques, etc.). Cette section a

pour objet de présenter les répartitions par genre des membres des différents organes de gouvernance décrits ci-dessus.

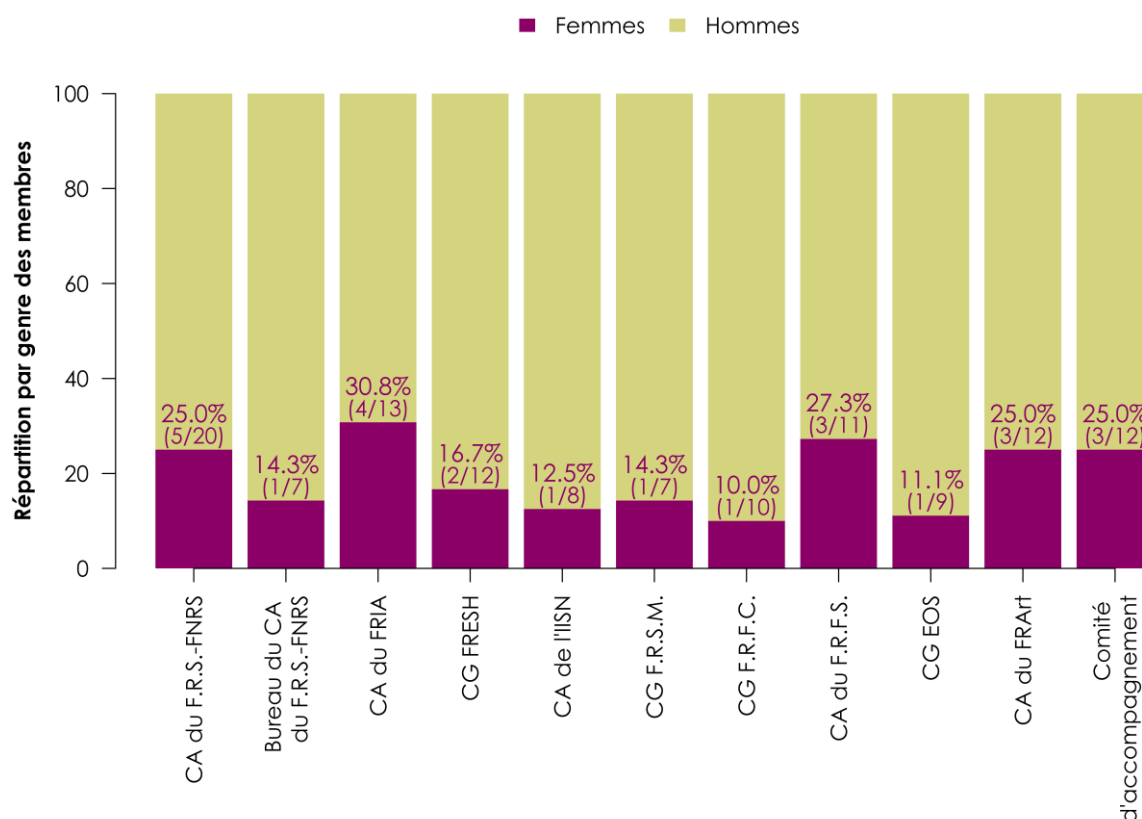


Figure 31. Répartition par genre des membres (hors observateurs et Secrétaire Générale du F.R.S.-FNRS) des différents conseils d'administration, comités de gestion et comité d'accompagnement du F.R.S.-FNRS et de ses fonds associés (septembre 2021)

Les Conseils d'administration, Comités de gestion et Comité d'accompagnement du F.R.S.-FNRS et des fonds associés sont composés majoritairement voire exclusivement d'hommes (Figure 31). C'est le Conseil d'administration du FRIA qui présente la plus grande proportion de femmes avec **30,8%** de femmes.

Il faut cependant remarquer qu'un bon nombre de sièges des Conseils d'administration ou Comités de gestion du F.R.S.-FNRS sont réservés ex officio aux recteurs des universités de la FWB, qui étaient jusqu'il y a peu exclusivement des hommes. Ceci impacte significativement les répartitions hommes/femmes au sein des différents Conseils d'administration et Comités de gestion du F.R.S.-FNRS et de ses fonds associés. Ainsi, on peut noter que les statuts du F.R.S.-FNRS stipulent que sur les 20 membres de son Conseil d'administration, 11 sont nommés ex officio.¹³ D'autre part,

¹³ Cf. article 3 des statuts : https://www.frs-fnrs.be/docs/Reglement-et-documents/FRS-FNRS_Statuts.pdf

parmi les 9 personnes cooptées, dont plus de la moitié ont des profils prédéfinis¹⁴. On remarquera également que pour les mêmes raisons, aucun Président de Conseil d'administration ou de Comité de gestion n'est de sexe féminin.

¹⁴ Cf. article 3 du Décret relatif au financement de la Recherche par le Fonds national de la Recherche scientifique: https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/39026_012.pdf

3.7. CHAMP-DESCRIPTEUR « IDR-32 –ÉTUDES DE GENRE »

En septembre 2015, le F.R.S.-FNRS a intégré au sein de son système de classification ERC/F.R.S.-FNRS un champ-descripteur interdisciplinaire dédié aux études de genre : « *IDR-32 Etudes de genre* ». Il peut être sélectionné parmi les 2 à 6 champs descripteurs accompagnant tout dossier introduit auprès du F.R.S.-FNRS, quelle que soit la Commission scientifique choisie pour l'évaluation du dossier. Il a été associé aux Commissions scientifiques SHS (Sciences Humaines et Sociales) et SVS-4 (Sciences de la Vie et de la Santé – 4, qui couvre la recherche translationnelle, la médecine, les sciences pharmaceutiques, la dentisterie et la santé publique).

Cette section a pour but de présenter quelques données à propos de l'utilisation de ce champ-descripteur dans le cadre des appels Bourses & Mandats, Crédits & Projets, FRESH et FRIA 2020.

		Comporte le descripteur IDR-32?		Total	% IDR-32
		NON	OUI		
Mandats doctorants	ASP	475	23	498	4.6%
	SD	10	0	10	0.0%
	CSD	10	0	10	0.0%
	VETE-CCD	1	0	1	0.0%
	FRESH	132	18	150	12.0%
	FRIA	398	1	399	0.3%
	Total doctorants	1026	42	1068	3.9%
Mandats postdoctorants	CR	450	26	476	5.5%
	SPD	12	0	12	0.0%
	Total postdoctorants	462	26	488	5.3%
Mandats permanents	CQ	124	5	129	3.9%
	MR	21	0	21	0.0%
	DR	14	0	14	0.0%
	Total permanents	159	5	164	3.0%
–	MISU	2	0	2	0.0%
Crédits & Projets	CDR	193	1	194	0.5%
	EQP	74	0	74	0.0%
	MIS	53	0	53	0.0%
	PDR	240	6	246	2.4%
	Total Crédits & Projets	560	7	567	1.2%
Total		2209	80	2289	3.5%

Table 11. Sélection du champ-descripteur « IDR-32 Etudes de genre » par les candidates et candidats, dans le cadre des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS, en 2020

« IDR-32 Etudes de genre » a été sélectionné à **80** reprises au cours des appels Bourses & Mandats, Crédits & Projets, FRIA et FRESH 2020. Parmi les 2289 candidatures introduites auprès du F.R.S.-FNRS (dans le cadre de ses instruments de financement principaux), les candidatures s'intéressant aux études de genre représentent donc **3,5%** de l'ensemble, ce qui reflète un certain intérêt de la part de la communauté scientifique pour ce domaine d'étude (Table 11). On observe en particulier au cours des dernières années une augmentation des demandes comportant le champ-descripteur « IDR-32 Etudes de genre » pour l'appel FRESH (+8,4 points depuis 2016) ainsi que pour les demandes introduites auprès de la SHS-4 (Histoire, archéologie ; +9,2 points depuis 2016) (Figure 32).

Ce sont ainsi les demandes FRESH (**12,0%** des dossiers) et les demandes introduites auprès de la SHS-4 (**14,3%** des dossiers) qui comptabilisent la plus grande proportion de dossiers comprenant le champ-descripteur « IDR-32 Etudes de genre » suivies des demandes introduites auprès de la SHS-1 (sociologie, anthropologie, communication, sciences politiques ; **11,0%**) (Table 12). De manière générale, les demandes étiquetées IDR-32 sont quasiment toutes entièrement rattachées aux Sciences Humaines et Sociales.

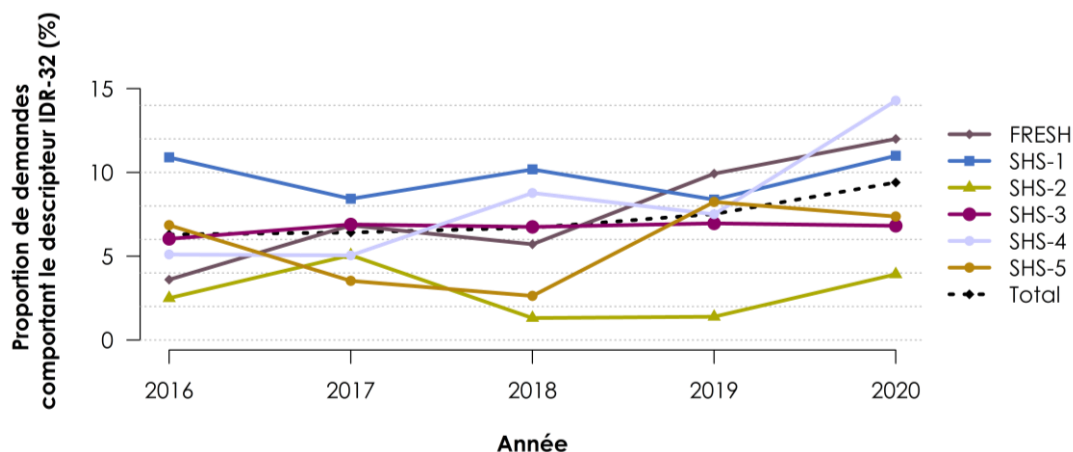


Figure 32. Evolution des proportions de demandes en Sciences Humaines et Sociales comportant le champ-descripteur « IDR-32 Etudes de genre », par Commission scientifique, au cours des dernières années.

	Comporte le descripteur IDR-32?		Total	% IDR-32
	NON	OUI		
FORESIGHT	41	2	43	4.7%
FRESH	132	18	150	12.0%
FRIA	398	1	399	0.3%
SEN-1 (Chimie, matériaux)	120	0	120	0.0%
SEN-2 (Mathématiques, physique, astronomie)	146	0	146	0.0%
SEN-3 (Sciences de l'ingénieur)	133	0	133	0.0%
SEN-4 (Sciences de la terre, biologie, agronomie)	162	0	162	0.0%
Total SEN	561	0	561	0.0%
SHS-1 (Sociologie, anthropologie, communication, sciences politiques)	170	21	191	11.0%
SHS-2 (Psychologie, sciences de l'éducation)	98	4	102	3.9%
SHS-3 (Littérature, arts, philosophie, linguistique)	164	12	176	6.8%
SHS-4 (Histoire, archéologie)	90	15	105	14.3%
SHS-5 (Economie, droit)	88	7	95	7.4%
Total SHS	610	59	669	8.8%
SVS-1 (Génétique, génomique, biochimie, biologie cellulaire)	124	0	124	0.0%
SVS-2 (Physiologie, immunologie, microbiologie)	102	0	102	0.0%
SVS-3 (Neurosciences)	74	0	74	0.0%
SVS-4 (Recherche translationnelle, médecine, sciences pharmaceutiques, dentisterie, santé publique)	167	0	167	0.0%
Total SVS	467	0	467	0.0%

Table 12. Sélection du champ-descripteur « IDR-32 Etudes de genre » par les candidates et candidats, par Commission scientifique, dans le cadre des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS, en 2020

3.8. CONGÉS DE MATERNITÉ ET DE PATERNITÉ DES MANDATAIRES

Au sein de cette section sont présentées quelques données à propos des congés de maternité et de paternité pris par les mandataires au cours de l'année 2020.

Ceux-ci permettent aux mandataires d'interrompre provisoirement leurs activités de recherche lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant. Le congé de maternité est d'une durée de 3 mois et le congé de paternité est d'une durée de 10 jours¹⁵. Concernant le congé d'adoption, sa durée dépend de l'âge de l'enfant (maximum 6 semaines pour un enfant de moins de 3 ans et 4 semaines pour un enfant de plus de 3 ans).

En cas de mandat temporaire, la durée du mandat est prolongée au prorata de la durée du congé qui a été pris.

¹⁵ Depuis le 1^{er} janvier 2021 le congé de paternité est passé de 10 à 15 jours, et il sera étendu à 20 jours à partir du 1^{er} janvier 2023.

	Effectif (ETP)			Congé		
	Total Nombre moyen	Femmes	Hommes	Maternité	Paternité	Adoption
Aspirant	443,9	224,5	219,4	5,3%	2,3%	0,0%
Bourse Spéciale Doctorant	2,0	0,7	1,3	0,0%	0,0%	0,0%
Grant - Télévie	116,0	80,3	35,8	3,7%	5,6%	0,0%
FRIA	441,3	164,5	276,8	3,6%	1,1%	0,0%
FRESH	73,8	43,7	30,1	13,7%	0,0%	0,0%
Coll. Scient. Télévie	14,4	8,1	6,2	24,7%	0,0%	0,0%
Collaborateur Scientifique	24,2	9,3	14,9	10,7%	6,7%	0,0%
Chargé de recherches	265,1	108,8	156,3	15,6%	1,9%	0,0%
Chercheur qualifié	184,3	67,8	116,6	3,0%	3,4%	0,0%
Maître de recherches	125,1	41,1	84,0	0,0%	2,4%	0,0%
Directeur de recherches	93,1	23,8	69,3	0,0%	0,0%	0,0%
Total	1.783,2	772,5	1.010,7	6,3%	2,0%	0,0%

Table 13. Proportion de mandataires à avoir pris un congé de maternité, de paternité, ou d'adoption en 2020, par genre et par type de mandat

Les femmes mandataires sont proportionnellement nettement **plus nombreuses** à prendre des congés de maternité que les hommes à prendre un congé de paternité en 2020 (Table 13). On suspecte néanmoins que certains hommes s'accordent un congé de paternité sans toutefois le déclarer auprès du F.R.S.-FNRS, ce qui a pour effet que les chiffres relatifs aux congés de paternité pourraient être sous-estimés au sein du présent rapport.

Ces congés sont pris principalement au stade postdoctoral temporaire (Chargé de recherches ou Collaborateur scientifique ; **15,6%** des femmes Chargés de recherches ont pris un congé maternité, vs. **1,9%** des hommes Chargés de recherches) mais sont également pris dans une moindre mesure au niveau doctoral (ASP, FRIA, FRESH) (**5,3%** des femmes Aspirant et **2,3%** des hommes Aspirant ont pris un congé maternité/paternité en 2020).

Aucun congé d'adoption n'a été pris en 2020.

3.9. PRIX SCIENTIFIQUES DU F.R.S.-FNRS

Les Prix scientifiques visent à récompenser un ou une scientifique ou une équipe pour leur travail particulièrement méritant dans un domaine précis. Pour ce faire, le F.R.S.-FNRS travaille en collaboration étroite avec des fondations, des entreprises, voire des particuliers, désireux de récompenser les scientifiques ou d'encourager la recherche. À l'heure actuelle, le F.R.S.-FNRS organise, coorganise, gère ou contribue à gérer une vingtaine de Prix ou Bourses.

Cette section a pour but de présenter quelques données à propos des proportions relatives d'hommes et de femmes parmi les candidatures et parmi les membres des jurys des prix gérés par le F.R.S.-FNRS ainsi que les taux de succès à ces prix selon le genre.

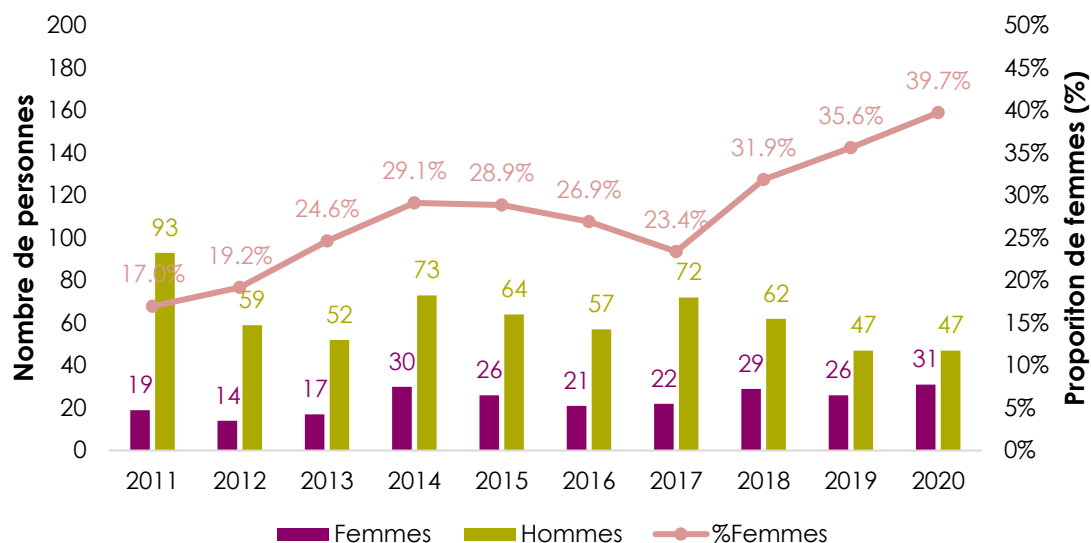


Figure 33. Evolution depuis 2011 du nombre d'hommes et de femmes ainsi que de la proportion de femmes parmi les membres des jurys des prix gérés par le F.R.S.-FNRS, par année

On observe depuis 2011 une progression de la proportion de femmes parmi les membres des jurys des prix gérés par le F.R.S.-FNRS. En effet, entre 2011 et 2020, cette proportion a plus que doublé pour passer de **17,0%** à **39,7%** (Figure 33). Il est intéressant de noter que cette année comme l'année précédente, cette proportion est supérieure à celle des femmes ayant un mandat permanent du F.R.S.-FNRS (**33,0%**, Table 6). Ceci est particulièrement significatif, surtout compte tenu du fait que les prix gérés par le F.R.S.-FNRS relèvent pour une bonne partie d'entre eux des Sciences Exactes et Naturelles, domaine dans lequel les proportions de chercheuses sont les plus faibles.

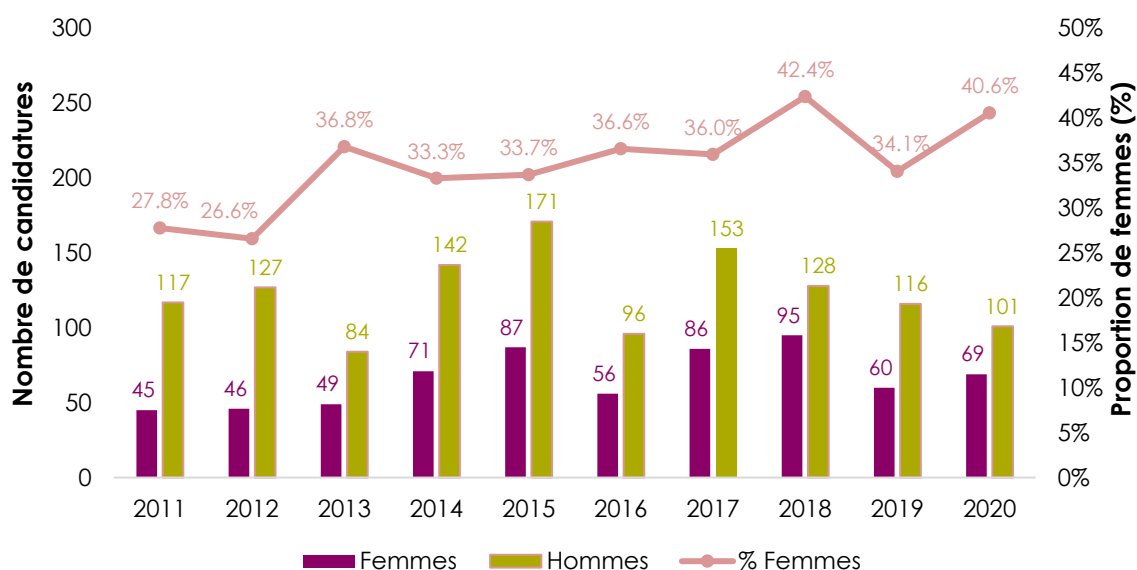


Figure 34. Evolution du nombre d'hommes et de femmes ainsi que de la proportion de femmes parmi les candidatures aux prix gérés par le F.R.S.-FNRS au cours des dernières années (une donnée manquante en 2016 et une en 2018)

Au cours des dernières années, le nombre de femmes ayant candidaté aux prix gérés par le F.R.S.-FNRS a également globalement augmenté : il est passé de **45** en 2011 à **69** en 2020 (Figure 34). La proportion de femmes est passée de **27,8%** des candidatures en 2011 à **40,6%** des candidatures en 2020. Par ailleurs, les taux de succès des femmes et des hommes ont largement varié entre 2011 et 2020 et celui des femmes est légèrement inférieur à celui des hommes en 2020 (**15,9%** et **19,8%** respectivement) (Figure 35).

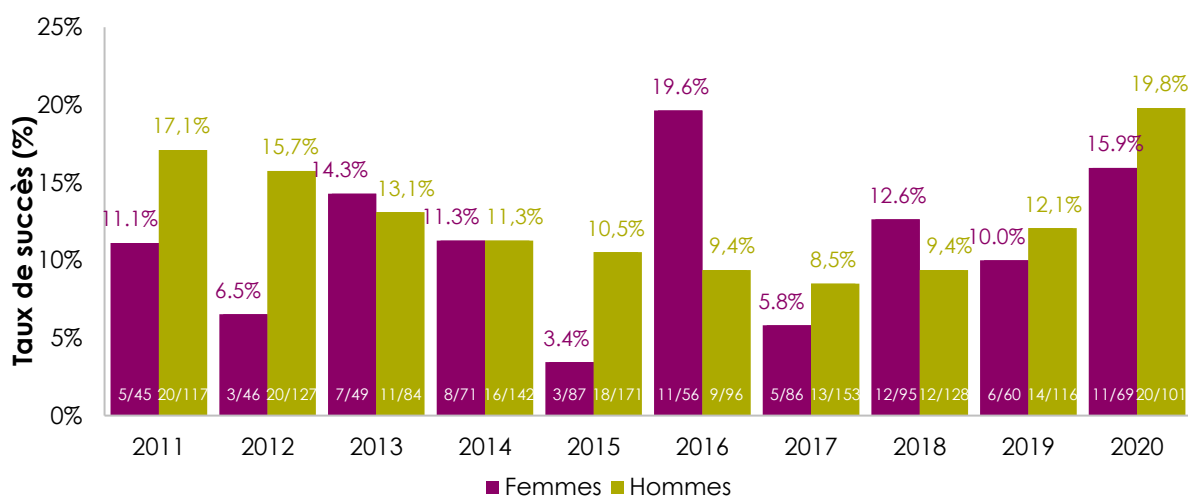


Figure 35. Evolution des taux de succès des candidatures aux prix gérés par le F.R.S.-FNRS au cours des dernières années, par genre (une donnée manquante en 2016 et une en 2018)

3.10. COMMUNICATION

Pour la première fois, la répartition des femmes et des hommes dans trois supports de communication du F.R.S.-FNRS a été étudiée : d'une part, dans les deux magazines publiés par le FNRS : FNRS News¹⁶ et Télévie News¹⁷, et, d'autre part, dans les interviews réalisées pour FNRS.TV¹⁸. En ce qui concerne le FNRS News, on constate une proportion de femmes mentionnées qui varie entre **34%** en 2018 et **39%** en 2020. Ces chiffres sont proches de la proportion de femmes parmi les mandataires F.R.S.-FNRS (42,6% des mandataires F.R.S.-FNRS étaient des femmes au 1^{er} janvier 2021, et 33,0% des mandataires permanents – voir page 40). Si l'on regarde ce qu'il en est pour le Télévie News, il n'a connu que cinq éditions entre 2018 et 2020, et la proportion moyenne de femmes citées lors de ces trois années est supérieure à celle du FNRS News, puisqu'elle atteint **47%**.

Quant aux interviews réalisées dans le cadre de FNRS.TV, les femmes sont également moins nombreuses à être représentées. Tous domaines scientifiques confondus, on note toutefois une progression, puisqu'elles représentaient environ **27%** des personnes interviewées en 2018, **32%** en 2019 et **37%** en 2020.

Le Département Communication est soucieux de la question du genre et essaye, dans la mesure du possible, d'augmenter la visibilité des chercheuses et de faire la promotion de leurs travaux de recherche. Cependant, certains critères additionnels doivent également être pris en compte dans le cadre de la mise en valeur des mandataires F.R.S.-FNRS, tels que, par exemple, l'équilibre entre les universités, mais aussi entre les domaines scientifiques.

¹⁶ <https://www.frs-fnrs.be/fr/communication/fnrs-news>

¹⁷ <https://www.frs-fnrs.be/fr/communication/televie-news>

¹⁸ <https://www.fnrs.tv/>

4. CRÉDITS – REMERCIEMENTS

Ce rapport a été rédigé par Laurène Vuillaume, Juliane Farthouat, Nadège Ricaud, et Raphaël Beck, avec la participation de Julie Gendebien et d'Audrey Ségerie, F.R.S.-FNRS. La rédaction de ce rapport a été supervisée par Véronique Halloin, Secrétaire Générale du F.R.S.-FNRS.

Données de contact :

Analyse, Evaluation & Prospective
F.R.S.-FNRS
Rue d'Egmont 5, 1000 Bruxelles
evaluation@frs-fnrs.be

Ce rapport a été réalisé avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles que le F.R.S.-FNRS tient à remercier.

